

**BULLETIN OFFICIEL
DU DEPARTEMENT DES LANDES
N° 116**

Mai 2009

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion extraordinaire du Conseil Général du 15 mai 2009 sur la tempête du 24 janvier 2009

Réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2009

ARRETES

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur François BOIDRON, Directeur de la Culture et du Patrimoine

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur Alain MESPLEDE, Directeur du Laboratoire Départemental

Arrêté modificatif de l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Général à Madame Marie-Noëlle CHABROLLE, Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères, en date du 25 mai 2009

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 28 avril 2009 portant modification de la désignation d'un membre pour le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 11 mai 2009 portant désignation de Monsieur Joël GOYHENEIX, Conseiller Général, en tant que représentant du Président au Comité Artistique – Décoration des Constructions Publiques – Programme Collèges années 2009-2010

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 mai 2009 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et le programme des travaux connexes en exclusion d'emprise sur le territoire de la commune de SAINT-GEIN

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 fixant la dotation 2009 à attribuer au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et au Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMS AH) de l'APF

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 14 mai 2009 autorisant l'ALRSP de Lesperon à acquérir et construire sur un terrain situé à Morcenx

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 27 mai 2009 fixant les tarifications à appliquer au Foyer d'hébergement « Castillon » à Morcenx

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 concernant la dotation globale de l'allocation personnalisée d'autonomie de la Maison de retraite « Bernède » à Pomarez

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Soins de Longue Durée (S.M.T.I.) du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

SYNDICATS MIXTES

Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Mollets-et-Maâ et de Messanges

Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 27 avril 2009 portant approbation de l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des vestiaires du Club House de Mollets.

Syndicat Mixte ALPI

Réunion du Comité Syndical du 29 avril 2009

Monsieur le Président du Conseil Général des Landes certifie, conformément à l'article L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caractère exécutoire des actes portés dans la liste ci-dessus (comportant 2 pages) figurant dans le Bulletin officiel du Département n° 116 de l'année 2009, mis à disposition du public le 2 juin 2009 par voie d'affichage à l'accueil de l'hôtel du Département des Landes sis 23 rue Victor Hugo à Mont-de-Marsan (40 025 cedex).

Le Président,



Henri EMMANUELLI

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion extraordinaire du Conseil Général du 15 mai 2009 sur la tempête du 24 janvier 2009	3
Réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2009	5

ARRETES

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur François BOIDRON, Directeur de la Culture et du Patrimoine	31
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur Alain MESPLEDE, Directeur du Laboratoire Départemental	34
Arrêté modificatif de l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Général à Madame Marie-Noëlle CHABROLLE, Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères, en date du 25 mai 2009	37
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 28 avril 2009 portant modification de la désignation d'un membre pour le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes	38
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 11 mai 2009 portant désignation de Monsieur Joël GOYHENEIX, Conseiller Général, en tant que représentant du Président au Comité Artistique – Décoration des Constructions Publiques – Programme Collèges années 2009-2010	39
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 mai 2009 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et le programme des travaux connexes en exclusion d'emprise sur le territoire de la commune de SAINT-GEIN	40
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 fixant la dotation 2009 à attribuer au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et au Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'APF	43
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 14 mai 2009 autorisant l'ALRSP de Lesperon à acquérir et construire sur un terrain situé à Morcenx	44
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 27 mai 2009 fixant les tarifications à appliquer au Foyer d'hébergement « Castillon » à Morcenx	45
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 concernant la dotation globale de l'allocation personnalisée d'autonomie de la Maison de retraite « Bernède » à Pomarez	46
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan	47
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Soins de Longue Durée (S.M.T.I.) du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan	49
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan	50

SYNDICATS MIXTES

Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges

Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 27 avril 2009 portant approbation de l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des vestiaires du Club House de Moliets	55
---	----

Syndicat Mixte ALPI

Réunion du Comité Syndical du 29 avril 2009	56
---	----

DELIBERATIONS

Réunion extraordinaire du Conseil Général du 15 mai 2009 sur la tempête du 24 janvier 2009

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – INDEMNISATION – ASSURANCES – RECONSTITUTION DU MASSIF FORESTIER LANDAIS

Le Conseil Général :

AFFIRME:

- sa volonté de maintenir l'occupation du territoire départemental par la forêt, et de reconstituer le massif forestier landais dans son intégralité.

DECIDE:

- de ne pas accorder d'aides départementales aux agriculteurs qui s'installeront sur des parcelles dédiées à la forêt sans compensation de reboisement dans le département.

DEMANDE:

- à l'Etat la mise en place :

- d'un fonds spécifique d'indemnisation pour pertes d'exploitation en vue de répondre aux demandes des sylviculteurs sinistrés qui s'engageront en contre partie à replanter,
- d'un véritable régime d'assurance de la forêt alimenté par les cotisations privées, des fonds publics de l'Etat et l'aide de l'Union Européenne.

- à l'Union Européenne la mise en place d'une véritable politique forestière et le développement d'une politique de protection de la forêt et de reboisement.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – PLAN DE L'INTERPROFESSION – MESURES GOUVERNEMENTALES – SITUATION ACTUELLE

Le Conseil Général :

DEMANDE:

- à l'Etat :

- une augmentation de l'enveloppe destinée aux aides au transport et aux aires de stockage et une libération immédiate afin de pouvoir répondre aux attentes des opérateurs,
- que les prêts bonifiés, d'un volume de 600 millions d'euros, destinés à la mobilisation des bois, soient accordés sur la base d'une durée de huit ans et de sa garantie à hauteur de 80%.

MANDATE:

- M. le Président du Conseil Général pour solliciter une audience auprès de M. le Premier Ministre afin de lui faire part de la situation inadmissible à laquelle se trouve confrontée la filière bois et solliciter une révision immédiate des mesures financières annoncées.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Général :

DEMANDE :

- à l'Etat d'abonder et de mettre rapidement en œuvre le programme 122-01 "aides exceptionnelles aux collectivités territoriales" destiné à la remise en état des réseaux hydrauliques et de la voirie des communes forestières fortement détériorée par le transport de sortie des bois.

DELIBERATIONS

Conseil Général

- à Electricité Réseau Distribution France de procéder rapidement à la sécurisation des réseaux d'alimentation des communes landaises.

DENONCE :

- le maintien par l'Etat des discriminations envers les communes forestières non soumises au régime forestier en matière d'aides au dégagement et au reboisement des parcelles.

- la réforme et la réorganisation de l'Office National des Forêts engagées actuellement par l'Etat ayant pour conséquence de limiter ses actions de service public et de proximité auprès des communes forestières soumises au régime forestier.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – SECURITE

Le Conseil Général :

DEMANDE:

- à l'Etat et plus particulièrement à la Direction de la Sécurité Civile, responsable de la gestion des risques et des catastrophes majeures en France, mais aussi de la mise en œuvre du réseau ANTARES, de mettre en place un véritable plan de sécurisation de ce réseau intégrant, notamment :

- l'autonomie en énergie électrique de chaque relais radio,
- le développement de faisceaux hertziens permettant de sécuriser les liaisons filaires.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – INCENDIE

Le Conseil Général :

DEMANDE:

- à l'Etat et plus particulièrement à la Direction de la Sécurité Civile, responsable de la gestion des risques et des catastrophes majeures en France, de mettre en place un plan d'emploi de moyens aériens pour l'attaque des feux naissants dans les zones inaccessibles avec un positionnement permanent durant la saison estivale d'avions type Canadair, éléments majeurs pour une lutte efficace contre les incendies, sur la base aérienne de Mérignac.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009 – ENVIRONNEMENT

Le Conseil Général :

REAFFIRME:

- la volonté départementale de conserver la vocation forestière des Landes et en conséquence de ne pas soutenir les projets qui contribueraient, en absence de compensation sur le territoire landais, à réduire le massif forestier.

DECIDE:

- de poursuivre la politique environnementale définie par l'Assemblée Départementale visant notamment à la protection des espaces naturels sensibles et au développement des énergies renouvelables s'inscrivant dans une démarche partenariale avec les acteurs de la filière sylvicole.

DEMANDE:

- à l'Etat de mettre en place une politique nationale forestière volontariste qui reconnaît le rôle environnemental indéniable de la forêt et qui soutient tous les acteurs contribuant à conserver le caractère forestier des territoires.

- à l'Etat d'apporter son concours financier aux actions concrètes et aux programmes de recherche appliquée qui concourront à la résilience de la forêt au changement climatique.

Réunion de la Commission Permanente du 11 mai 2009

La Commission Permanente du Conseil Général des Landes, réunie le 11 mai 2009, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Economie

La Commission Permanente a décidé d'attribuer 7 500 € dans le cadre du règlement départemental d'aide à la pêche artisanale et au titre des subventions à caractère économique.

Tourisme

La Commission Permanente a décidé d'attribuer, au titre du règlement départemental d'aide au développement du tourisme, 41 926,19 € pour la modernisation d'un hôtel à Villeneuve-de-Marsan.

Finances

Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 23 mars 2009 sur l'application du plan de relance relatif au fonds de compensation pour la TVA, la Commission Permanente a décidé de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 80 605 644 €, d'inscrire au budget du Département 120 490 657 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 49,48 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat, d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général des Landes à signer la convention à intervenir entre le Département des Landes et le préfet des Landes afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Agriculture

Ont été accordés 48 462,87 € au titre de l'incitation des agriculteurs au respect de l'environnement par la modification des pratiques agricoles, 14 472,61 € pour la modernisation des exploitations, la promotion des produits et la surveillance sanitaire et 89 422,54 € pour la préservation des exploitations agricoles familiales en favorisant l'agriculture de groupe.

Elle a décidé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général des Landes à signer la convention tripartite à intervenir avec les Haras Nationaux et l'Association nationale des Poneys landais dans le cadre du programme de développement, de sauvegarde et de gestion de la race « Poneys Landais ».

Equipements ruraux – Aides aux collectivités

Ont été accordés 315 672 € au titre de l'aide à la réalisation des équipements sportifs et des salles polyvalentes et 243 900 € dans le cadre du fonds d'équipement des communes.

Développement territorial

Ont été accordés, au titre du règlement départemental du fonds de développement et d'aménagement local, 15 500 € au Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côtes d'argent.

Environnement

La Commission Permanente a décidé d'intégrer dans la typologie des cours :

- de 1^{ère} classe : la Gourgue (la rivière du tributaire de l'étang de Cazaux-Sanguinet) et le Canteloup,
- de 2^{ème} classe : le petit Bas (affluent du Bas) le canal de la Loi (affluent de la Bidouze), le Vergoignan (affluent rive droite de l'Adour), le Baillié (affluent rive droite de l'Adour), le Sourin (affluent du Bos), le Bas et le Bos.

Elle a décidé d'attribuer aux Syndicats intercommunaux et aux Communautés de communes gestionnaires de cours d'eau des subventions pour un montant de 169 633,17 € au titre des participations départementales aux programmes d'études et à la mise en œuvre de travaux urgents suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009 et aux crues associées.

Education

Ont été accordés 316 303 € au titre des subventions d'équipement aux collèges publics, 29 500 € pour des dotations complémentaires de fonctionnement des collèges, 347 € pour l'entretien courant et 800 € pour le déplacement de collégiens vers les équipements sportifs.

Ont été attribués 2 340 € au titre des bourses « Erasmus-Socrates » et 1 552 € dans le cadre du projet « Landes Imaginations ».

Sports

La Commission Permanente a décidé d'attribuer des subventions pour un montant de 27 300 € pour l'organisation de manifestations sportives et 793 097,50 € au titre de l'aide aux clubs sportifs gérant une école de sport.

Culture

Dans le cadre de la participation au développement culturel dans le département, ont été accordés 10 318,41 € pour l'acquisition de matériel musical, 310 000 € pour le soutien à la diffusion du spectacle vivant, 57 000 € pour le soutien à la musique et à la danse, 43 000 € pour le soutien en direction du théâtre, 2 000 € pour le soutien en direction du cinéma, 10 000 € pour l'aide aux résidences artistiques, 3 850 € pour le soutien aux manifestations occasionnelles et 25 000 € pour l'aide aux arts plastiques.

Patrimoine culturel

Au titre du soutien départemental à la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel, la Commission Permanente a décidé d'attribuer 39 333 € pour les aides à l'investissement et 14 560 € pour les aides au fonctionnement.

La Commission Permanente a décidé d'approuver la mise en place d'actions d'éducation artistique liées à la 1^{ère} Guerre Mondiale dans le cadre de classes à projet artistique et culturel auprès de 4 classes du cycle élémentaire et de 2 classes du secondaire durant l'année scolaire 2008/2009 et d'accorder 2 800 € à la compagnie théâtrale du théâtre des Lumières pour la mise en place de ces classes.

Elle a décidé de se prononcer favorablement sur l'extension de la gratuité d'accès au Centre de la céramique contemporaine pour la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2009 et d'autoriser en conséquence Monsieur le Président du Conseil Général des Landes à signer avec la communauté de communes du Tursan l'avenant à la convention du 21 novembre 2007 sur le système de billetterie commune entre le Musée départemental de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet et le Centre de céramique contemporaine.

Elle a décidé d'approuver les tarifs des produits en vente et des prestations proposées au Musée départemental de la Faïence et des Arts de la Table de Samadet et au Centre départemental du patrimoine d'Arthous comme suit :

**TARIFS DES PRODUITS MIS EN VENTE
AU CENTRE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE D'ARTHOUS**

LIBELLE	Prix d'achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
Anneau Albigeois en argent	34,64 €	42,00 €
Arbre généalogique	1,65 €	4,50 €
Arc en bois grand modèle	7,41 €	10,60 €
Arc en bois petit modèle	5,38 €	8,50 €
Armure chevalier complète armure, heaume, bouclier, épée	32,34 €	42,00 €
Armure chevalier en mousse	13,75 €	20,60 €
Aromate romain en sachet	2,32 €	3,00 €
Bague bronze émaillée patinée bleu et rouge	10,42 €	15,00 €
Bague Pyrénées en argent et lapis lazulis	65,64 €	78,00 €
Bâton de pèlerin gravé d'une coquille	9,00 €	16,00 €
Bière Abbaye des Prémontrés 33cl	1,23 €	1,85 €
Bilboquet en bois	2,63 €	5,00 €
Bloc encrier en bois avec porte plume et plume	11,96 €	17,95 €
Bloc encrier en bois avec porte plume et plume	11,96 €	17,95 €
Bock morning 32cl	5,74 €	6,00 €
Boîte de deux batonnets de cire à cacheter	6,60 €	7,00 €
Boucles d'oreilles coquille de Saint Jacques en argent	37,08 €	55,00 €
Boucles d'oreilles coquille de Saint Jacques en or	120,00 €	180,00 €
Boucles d'oreilles guirlande de Gascogne en argent	51,43 €	52,00 €
Boucles d'oreilles triangulos gallo-romaines en or blanc	90,00 €	90,00 €
Bouclier en bois	10,76 €	12,50 €
Bouclier en bois et relief	8,97 €	12,50 €
Bouclier en mousse	7,65 €	11,50 €
Bouquetins gravés sur socle reproduction d'objet du musée	25,20 €	46,00 €
Bourdon de pèlerin Chartres	118,00 €	120,00 €
Bourdon de pèlerin Ostabat	100,00 €	136,00 €
Boussole	4,66 €	6,00 €
Bracelet émaillé patiné bleu N69	17,32 €	32,00 €
Bracelet en bronze émaillé patiné N 28	17,32 €	46,50 €
Bracelet en bronze émaillé patiné N 86	17,52 €	47,00 €
Bracelet Florus de Lyon or et argent	98,69 €	118,00 €
Bracelet grille du Puy en argent	89,45 €	93,00 €
Calendrier 30x30 cm	7,41 €	10,00 €
Calepin Vogels	0,72 €	2,50 €
Carte maquette	1,67€/2,30€	4,70 €
Carte postale grand format	1,00 €	2,00 €
Carte postale standard	0,13 €/0,15 €/0,37 €/0,55 €	0,80 €
Cartes affiches 30x24	1,91 €	4,70 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Cartes art 3D	1,66 €	3,00 €
Cartes postales : les auxiliaires être et avoir	3,59 €	5,40 €
Cartes postales : les tables de multiplication, addition	3,23 €	4,85 €
Casse-tête	4,42 €	8,00 €
CD musical format carte postale	4,19 €	6,00 €
CD-Rom jeu Artus et le grimoire secret	24,66 €	29,00 €
Chaîne en argent 55 cm	8,29 €	22,00 €
Châle fresque de Boscoréale	191,36 €	160,00 €
Château fort en bois	46,64 €	49,00 €
Coffret "excavation et peindre un mammouth"	5,62 €	8,45 €
Coffret (3 sceaux + 2 bâtons de cire + 1 manche en bois + 1 flacon d'alcool)	11,20 €	22,40 €
Coffret : 1 amphore en verre + un vin mulsum	30,75 €	38,50 €
Coffret 2 tasses café avec logo Arthous	39,20 €	53,00 €
Coffret 2 tasses café avec plateau convivial logo Arthous	40,68 €	55,00 €
Coffret 4 puzzles : Moyen Age, la ferme (3ans et plus)	9,27 €	13,90 €
Coffret 4 tasses café avec logo Arthous	65,83 €	89,00 €
Coffret archéo mammouth	6,65 €	12,50 €
Coffret bois trois bouteilles dégustations : mulsum, carenum, turriculae	27,47 €	34,50 €
Coffret calligraphie	8,61 €	10,00 €
Coffret calligraphie (plume décorée +support décoré + buvard + encre)	17,80 €	26,70 €
Coffret calligraphie (porte-plume +support décoré + encrier + 5 plumes)	20,05 €	30,10 €
Coffret calligraphie décoré (porte-plume + encrier + 5 plumes + tampon buvard + ouvre lettre)	46,35 €	62,50 €
Coffret de calligraphie en bois		
3 plumes+porte plume+encre	11,96 €	17,95 €
Coffret époque glaciaire 4 figurines à peindre	8,44 €	12,65 €
Coffret figurines plastique les chevaliers	11,48 €	18,80 €
Coffret jeu d'échec	62,19 €	80,00 €
Coffret médiéval "peindre des chevaliers"	7,68 €	11,55 €
Coffret modelage	8,13 €	10,00 €
Coffret mosaïc art	7,62 €	11,00 €
Coffret repas romain 1	20,15 €	35,00 €
Coffret repas romain 2	20,15 €	35,00 €
Coffret vitrail	25,12 €	30,00 €
Copie coupe romaine negra sigillée noire 100x130 cm	120,00 €	120,00 €
Copie coupe sigillée Doeccus	119,00 €	129,00 €
Copie coupe sigillée Mars	119,00 €	99,50 €
Copie coupe sigillée Rutinos	89,70 €	99,50 €
Copie coupe sigillée Titos	119,00 €	129,00 €
Copie de chapiteau de l'abbaye en pierre «la fuite en Egypte »	14,63 €	45,00 €
Copie de modillon de l'abbaye en pierre «l'arbre de vie »	14,63 €	35,00 €
Copie de modillon de l'abbaye en pierre « la bête »	14,63 €	35,00 €

Copie de modillon de l'abbaye en pierre « le buveur »	21,32 €	35,00 €
Copie de modillon de l'abbaye en pierre « le loup »	21,32 €	35,00 €
Copie de mosaïque à la fleur	90,00 €	95,00 €
Copie de mosaïque à l'oiseau	210,00 €	215,00 €
Copie de mosaïque gallo-romaine 50x50cm	910,00 €	910,00 €
Copie lampe romaine à parfum	45,00 €	45,00 €
Coquille de Saint Jacques en pierre	5,02 €	7,00 €
Coquille Saint Jacques en argent	11,17 €	30,00 €
Couteau préhistorique à dos emmanché	9,00 €	16,00 €
Crayon papier avec logo de l'abbaye	0,60 €	1,00 €
Croix de Saint Jacques en argent	9,42 €	25,00 €
Ecrin bois bicolore	4,90 €	7,35 €
Ecrin en bois avec logo de l'abbaye en bois de rose	4,42 €	5,00 €
Ecrin en bois avec logo de l'abbaye en hêtre	4,19 €	5,00 €
Encadrement pour poster (50/70-50/66-50/65-33/100)	49,24€/51,52€	60,00 €
Encadrement pour poster 29/63	37,82 €	50,00 €
Encastrement musical-la ferme (2ans et plus)	11,84 €	18,00 €
Encre couleur flacon verre 20ml	2,75 €	4,15 €
Epée en bois	4,13 €	9,00 €
Epée en bois poignée en cuir	6,46 €	9,00 €
Epée en mousse	4,13 €	6,20 €
Figurine animaux	1,73 €	2,50 €
Figurine assembler son chevalier	5,57 €	10,00 €
Figurine char romain	14,95 €	17,00 €
Figurine cheval de tournoi	3,00 €	4,75 €
Figurine chevalier de tournoi	3,00 €	4,75 €
Figurine en étain	25,71 €	30,00 €
Figurine plastique mammouth baby	2,75 €	4,00 €
Figurine plastique mammouth laineux	9,33 €	14,50 €
Figurine plastique préhistoire rhinocéros	12,92 €	13,00 €
Figurine plastique romains ou gaulois	2,99 €	3,50 €
Figurine tube chevaliers	7,77 €	11,00 €
Figurines du jeu d'échec	38,27 €	50,00 €
Fléau d'arme en tissu	5,38 €	8,10 €
Flèche préhistorique	13,00 €	23,00 €
Gomme avec image de modillon	0,72 €	1,30 €
Hache en bois	4,78 €	6,00 €
Hache médiévale en mousse	4,66 €	7,00 €
Hallebarde en bois	6,58 €	9,00 €
Harpon préhistorique bipenne	10,00 €	14,00 €
Harpon sur socle reproduction d'objet du musée	17,47 €	35,00 €
Heaume en mousse	6,81 €	10,25 €
Housse de coussin en tapisserie 36x36 cm	10,76 € 15,00 €
Housse de coussin en tapisserie 48x48 cm	16,74 € 20,00 €
Hypocras à faire soi-même-sachet de plantes	4,53 € 7,00 €
Hypocras bouteille 50cl	9,32 € 14,00 €
Hypocras la gelée 50g	1,17 € 1,80 €
Jeu de 7 familles Dusserre	3,50 € 5,00 €
Jeu de cartes à thème 55 cartes Dusserre	5,50 € 7,00 €
Jeu de cubes construction d'une ville	20,33 € 21,00 €
Jeu de la course landaise	12,18 €	19,00 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Jeu de société Art Thémis	38,27 €	39,90 €
Jeu de société Scriptorium	22,72 €	25,00 €
Jeu des 7 familles Champflour	10,90 €	16,00 €
Jeu éducatif Savoir plus	2,68 €	5,00 €
Jeux : Loto-Mémoire-Domino	6,40 €	11,00 €
Jeux de cartes l'histoire	3,13 €	5,00 €
Jeux de construction bois naturel 45 pièces	5,02 €	9,25 €
Kit Bijou-faire son bijou pochette avec matériel et perles	4,42 €	6,65 €
Kit enluminure	8,97 €	12,50 €
Kit mosaïque	14,80 €	22,00 €
Kit préhistoire à chasser	25,00 €	39,90 €
Kit préhistoire à faire du feu	12,00 €	21,00 €
Kit préhistoire à tailler du silex	27,00 €	39,90 €
La gabelle : Feur sel pure	3,25 €	6,00 €
La royale : Mélange pour poissons	3,25 €	6,00 €
Le franc-salé : sel aromatisé aux épices	3,25 €	6,00 €
Lettrine pour sceau (l'unité)	1,70 €	3,75 €
Liqueurs jaune des Prémontrés 70cl	20,42 €	24,15 €
Lot de 3 flèches pour arc grand modèle	2,15 €	3,25 €
Maison miniature basque n°18	8,00 €	15,00 €
Maison miniature landaise n° 15 & 16	9,00 €	15,00 €
Maison miniature landaise n° 17	9,15 €	15,00 €
Maquette Couralain	50,00 €	60,00 €
Marque-page modillon de l'abbaye à l'unité	0,37 €	0,80 €
Marque-page modillon de l'abbaye en pochette de 6	2,22 €	4,00 €
Mètre historique-Mètre des inventions		
Mètre de l'histoire de l'art	11,84€/10,29€/8,73€	14,50 €
Mug enfant en porcelaine	11,75 €	13,00 €
Ognoas Armagnac 1998	32,00 €	36,00 €
Ognoas Floc rosé et blanc	8,00 €	9,00 €
Ognoas Pruneaux à l'Armagnac	13,00 €	14,00 €
Ognoas prunes à l'Armagnac	14,00 €	16,00 €
Parapluie bicolore	6,78 €	8,50 €
Parapluie unicolore	9,11 €	11,50 €
Pâte à tartiner salée d'inspiration romaine	2,57 €	5,00 €
Peluche 18 cm mammouth	2,49 €	4,00 €
Peluche 36 cm bison, renne	6,73 €	12,00 €
Peluche Mammouth	6,27 €	10,00 €
Peluche tigre à dents de sabre	6,69 €	11,00 €
Pendentif Concha en argent	6,00 €	15,00 €
Pendentif Concha en or	35,00 €	60,00 €
Pendentif coquille de Saint Jacques en argent gravé grand modèle	23,70 €	35,50 €
Pendentif coquille Saint Jacques en argent petit modèle	18,60 €	27,50 €
Pendentif en argent et pierre grenat	16,36 € 33,00 €
Pendentif enseigne Saint Jacques en étain	5,81 € 14,00 €
Pendentif préhistoire grande perle en os avec cordon	3,90 € 5,00 €
Pendentif préhistoire petite perle en os avec cordon	2,30 € 5,00 €
Pendentif tête de cheval préhistorique en résine avec bélière	2,90 € 6,50 €

Pendentif tête de cheval préhistorique en résine avec perle	3,20 €	7,00 €
Personnage magnétique à costumer Préhistoire - Moyen Age - Romain	8,61 €	10,50 €
Petite croix avec émail en argent	15,40 €	35,00 €
Plaids 150x150cm	58,60 €	87,90 €
Plateau jeu d'échec	11,96 €	22,00 €
Plumier scolaire en bois	7,18 €	10,80 €
Pochette papeterie :		
crayon papier, gomme, calepin, taille crayon	3,24 €	4,80 €
Pocket 15 vues du Pays d'Orthe	3,36 €	5,90 €
Porte-clé lampe romaine	2,45 €	3,00 €
Porte-clé médiéval	2,93 €	4,50 €
Porte-clé peluche	3,47 €	5,00 €
Porte-plume + encrier	8,45 €	12,70 €
Poster 100 x 33 cm	13,16 €	20,00 €
Poster 50 x 70 cm	8,61 €	20,00 €
Puzzle 1000 pièces 30x46 cm construction d'une abbaye	7,81 €	12,00 €
Puzzle 40 pièces	5,98 €	9,00 €
Puzzle 80 pièces	13,16 €	19,00 €
Puzzle en bois, animaux préhistoriques	1,97 €	4,55 €
Puzzle géant (3ans et plus)	8,37 €	12,50 €
Rhombe Magdalénienne	6,90 €	12,00 €
Sablier en bois	4,54 €	6,00 €
Savon fabrication antique	1,85 €	4,25 €
Sceau dans l'étui nubuc (sceau+bâton de cire+manche en bois)	7,50 €	15,00 €
Sceau manche bois sans lettrine	3,70 €	6,65 €
Scène de vendange : charrette tirée par 2 bœufs	52,26 €	65,00 €
Scène de vendange : cuve à vin	7,29 €	8,00 €
Scène de vendange : décor	17,22 €	20,00 €
Scène de vendange :		
figurines plomb 2 moines portant des paniers	31,10 €	37,00 €
Scène de vendange : un moine	12,44 €	15,00 €
Sel à l'herbe royale : fleur de sel au basilic	3,25 €	6,00 €
Set bougies de table coquilles St Jacques	2,81 €	4,25 €
Statue de Saint-Jacques en pierre	28,85 €	39,50 €
Stylo en bois logo de l'abbaye bois de rose	3,05 €	6,85 €
Stylo PEPS couleur	0,81 €	1,00 €
Taille crayon en bois	1,20 €	2,00 €
Tapisserie 92x70 cm "les vendangeurs"	63,38 €	87,00 €
Tapisserie 98x142 cm « Départ de chasse »	145,91 €	185,00 €
Tee-shirt adultes taille S à XXL	8,49 €	12,00 €
Tee-shirt enfants de 2 à 14 ans	6,94 €	9,00 €
Tête de cervidé sur socle reproduction d'objet du musée	17,47 €	35,00 €
Tête de cheval sur socle reproduction d'objet du musée	37,35 €	56,00 €
Tir aux billes Moyen Age (3ans et plus)	6,58 €	9,90 €
Tisane Herbatica pour enfants	3,79 €	7,00 €
Tisanes Herbatica pour adultes	4,20 €	7,00 €
Toupie en bois	0,51 €	2,00 €
Tube figurines plastiques-Mythologie-les gladiateurs	9,50 €	17,10 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Valisette 3 bouteilles Floc Ognoas	24,00 €	27,00 €
Verveine des Prémontrés 70cl	21,88 €	29,50 €
Yoyo en bois	0,79 €	2,00 €
LIVRES	Prix achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
LIBELLE	Prix d'achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
10 ans Festival international de céramique à l'abbaye Arthous	10,00 €	10,00 €
100 dates de l'Histoire de France	3,55 €	5,00 €
100 photos du Pays Basque	3,32 €	4,50 €
100 photos les Pyrénées - Gascogne	3,32 €	4,50 €
A Compostelle	22,74 €	30,80 €
A la découverte du Mont Saint-Michel	14,52 €	8,00 €
A l'abri des châteaux forts	2,58 €	2,85 €
Abbayes médiévales en France	10,50 €	15,00 €
Album à colorier (les bâtisseurs, les musiciens, les chevaliers, les religieux)	3,17 €	3,20 €
Aliénor d'Aquitaine et les troubadours	11,40 €	13,40 €
Apprentis et Compagnons au Moyen Age	10,92 €	12,00 €
Aquitaine 2 000 ans d'histoire	24,50 €	35,00 €
Arancou	8,00 €	8,00 €
Arancou son histoire	5,00 €	5,00 €
Architecture gallo-romaine	5,00 €	5,00 €
Arènes de la course landaise et de la corrida	5,85 €	9,00 €
Armes et armures	11,62 €	14,00 €
Art roman en France	2,67 €	4,00 €
Atlas du Moyen Age dans le monde	3,82 €	4,66 €
Au commencement était le verbe	47,50 €	49,99 €
Au temps des jardins médiévaux	27,30 €	30,00 €
Autrefois Bayonne	12,80 €	18,29 €
Autrefois Biarritz	12,80 €	18,29 €
Autrefois Capbreton	12,80 €	18,29 €
Autrefois Dax	13,30 €	19,00 €
Autrefois en Pays d'Orthe	13,87 €	19,82 €
Autrefois Hossegor	12,80 €	18,30 €
Autrefois la pêche	10,50 €	15,00 €
Autrefois l'Adour	12,80 €	19,00 €
Autrefois en Pays d'Orthe	13,50 €	18,00 €
Aux origines de Soustons	14,00 €	20,00 €
Bâtisseurs du Moyen Age	12,75 €	15,00 €
Biarritz Casino Bellevue	17,82 €	26,00 €
Bidache	5,00 €	5,00 €
Bons baisers de Chalosse	13,30 €	19,00 €
Brève histoire du parchemin et de l'enluminure	5,86 €	8,55 €
Cabanes dans le Sud-Ouest	22,68 €	35,00 €
Calligraphe latine	15,50 €	15,50 €
Calligraphie médiévale	6,69 €	10,00 €
Carte départementale D 40	3,53 €	4,90 €
Carte départementale D 64	3,53 €	4,90 €
Carte IGN1343E Saint Geours de Maremne	3,53 €	4,90 €
Carte IGN1343OT Capbreton	4,86 €	6,95 €
Carte IGN1344E Peyrehorade	4,86 €	6,95 €
Carte IGN13450T Cambo Hasparren	4,86 €	6,95 €
Carte randonnée des Pyrénées 3 Béarn	6,23 €	8,90 €

Carte randonnée Pyrénées 1 Basque Ouest	6,23 €	8,90 €
Carte randonnée des Pyrénées 2 Basque Est	6,23 €	8,90 €
Carte randonnée des Pyrénées 4 Bigorre	6,23 €	8,90 €
Carte randonnées pédestres et VTT du CG 40 n°5 et n°6	1,50 €	1,50 €
Carte-Canyonisme dans les Pyrénées	6,30 €	9,00 €
Catalogue "Patrimoine en vue"	15,00 €	15,00 €
Catalogue d'exposition « Confluences en Pays d'Orthe »	8,00 €	8,00 €
Catalogue d'exposition les Magdaléniens à Duruthy	15,00 €	15,00 €
Catalogue d'exposition "A l'ombre de la voie lactée"	15,00 €	15,00 €
Catalogue d'exposition passeurs d'ombre	15,00 €	15,00 €
Catalogue d'exposition Paysage/paisatge	15,00 €	15,00 €
Catalogue d'exposition Résonances	15,00 €	15,00 €
Caverne de Niaux	55,34 €	61,00 €
Charnegou	10,57 €	15,09 €
Chasseurs artistes de la Préhistoire	9,91 €	13,75 €
Châteaux forts et fortifications	8,54 €	12,19 €
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	12,53 €	17,90 €
Chevaliers de la Table ronde	7,00 €	10,00 €
Chez nous au Moyen âge	5,25 €	5,50 €
Cinq siècles de transport fluvial	10,50 €	15,00 €
Cîteaux l'ordre, son histoire, ses abbayes	13,65 €	25,00 €
Civilisation de la Bible, Gisserot Jeunesse	3,55 €	5,30 €
Collection « je suis ... » Aedis	4,85 €	8,00 €
Collection petit guide-Aedis	1,98 €	3,05 €
Collection Arrêt sur images-édition MSM	3,25 €	5,00 €
Collection de Visu:	13,65 €	25,00 €
Compostelle histoire et chemin-M.S.M.		
Collection Encyclopedie junior - Editions Fleurus	13,92 €	19,95 €
Collection Eventail-édition MSM	9,55 €	11,50 €
Collection In Situ-édition MSM	11,04 €	19,00 €
Collection La doc. des incollables	3,32 €	4,50 €
Collection La grande imagerie - Editions Fleurus	4,20 €	6,00 €
Collection l'enfant - Aimeric, Goumbi, Joan, Marcus, Noune-édition M.S.M	7,15 €	12,00 €
Collection Les Bricolous - Editions Fleurus	5,60 €	8,00 €
Collection Les petits créateurs - Editions Fleurus	4,55 €	6,50 €
Comment on vivait au Moyen Age	8,93 €	12,00 €
Comment ont été construits les plus grands monuments	11,52 €	16,50 €
Connaître le Béarn-la Bigorre-le Pays Basque- les Landes-les Pyrénées	5,52 €	7,90 €
Contes du Moyen Age	3,35 €	5,00 €
Créa l'argile	14,50 €	14,50 €
De l'os au squelette	10,47 €	14,00 €
Découverte de l'enluminure	11,00 €	11,00 €
Découvrir le Pays Basque	6,50 €	10,00 €
Découvrir les Pyrénées	9,10 €	14,00 €
Demeures aristocratiques d'Aquitaine	95,00 €	95,00 €
Des saumons et des hommes	16,09 €	23,00 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Description des églises	4,34 €	6,50 €
Déetective au musée	10,61 €	14,50 €
Dictionnaire d'architecture	3,53 €	5,00 €
Du moulin à eau à l'usine	6,10 €	7,00 €
D'un continent à l'autre	15,25 €	19,00 €
Ecologie de la planète vivante	12,74 €	17,00 €
Eglises, châteaux et fortifications	21,31 €	30,49 €
En Pays d'Adour au fil des eaux	18,08 €	25,92 €
Encyclopédie des Landes	30,00 €	30,00 €
Enigmes de l'architecture	9,38 €	13,40 €
Fortifications, châteaux Béarn-Pays Basque	8,55 €	12,25 €
Gallimard : album René Mettler	11,21 €	14,95 €
Gallimard : albums documentaires	12,00 €	16,00 €
Gallimard:collection albums au fil du temps»	12,00 €	16,00 €
Gallimard:collection «découverte Benjamin»	2,20 €	2,95 €
Gallimard : collection « découverte cadet »	10,88 €	14,50 €
Gallimard : collection «les racines du savoir»	12,74 €	17,00 €
Gallimard:Collection « les yeux de l'histoire»	9,00 €	12,00 €
Gallimard : collection «les yeux de la découverte»	10,50 €	14,00 €
Gallimard : collection Onyx	7,87 €	10,50 €
Gaston Phébus	28,90 €	35,06 €
Généalogie des rois de France	3,15 €	4,50 €
GR10 Pyrénées-Orientales, Occidentales, Centrales, Ariégeoises	9,77 €	13,95 €
GR654 La voie de Vézelay	9,77 €	14,95 €
Guide Aquitaine Arnaga	3,85 €	5,85 €
Guide Aquitaine Les arènes	5,83 €	9,00 €
Guide Aquitaine les monuments aux morts	5,93 €	9,15 €
Guide Aquitaine Les salles des fêtes	5,93 €	9,15 €
Guide Aquitaine Morlanne	3,03 €	4,57 €
Guide archéologique de l'Aquitaine	24,50 €	27,00 €
Guide d'Aquitaine Ognoas	5,93 €	9,15 €
Guide européen des routes de Saint-Jacques	35,70 €	42,00 €
Guide héraldique	8,40 €	12,00 €
Guide randonnée Aspe Ossau	12,21 €	17,50 €
Hastingues	16,99 €	24,00 €
Histoire de la pêche au saumon	19,55 €	25,00 €
Histoire de l'Aquitaine	6,29 €	9,00 €
Histoire des abbayes d'Aquitaine	15,88 €	22,75 €
Histoire des Aquitains	10,42 €	17,90 €
Histoire des bastides	13,93 €	19,90 €
Histoire des bateaux et des marins	7,43 €	10,50 €
Histoire du Marenstin	19,50 €	19,50 €
Histoire Labenne Capbreton	17,44 €	25,00 €
Iconographie chrétienne 1	4,00 €	6,00 €
Iconographie chrétienne 2	4,00 €	6,00 €
Imagia le Moyen Age	11,50 € 11,50 €
Imagia mythologie	11,50 € 11,50 €
Imagia nature	11,50 € 11,50 €
Initiation à la mosaïque	11,50 € 11,50 €
Itinéraire du patrimoine d'Arzacq-Arraziguet	2,47 € 3,85 €
Itinéraire du patrimoine Hossegor	6,48 € 10,00 €
Itinéraire du patrimoine La Baïse en Albret	2,98 € 4,60 €
Itinéraire du patrimoine le Pays d'Orthe	6,00 € 6,00 €
Itinéraire du patrimoine Les Confréries	2,98 €	4,60 €

Itinéraire du patrimoine Val d'Adour	5,50 €	5,50 €
J'apprends à dessiner : les gaulois - la Préhistoire - les chevaliers	5,20 €	5,20 €
Jardin médiéval	36,19 €	39,90 €
Jardins de monastères	38,24 €	45,00 €
Jardins du Moyen Age	38,24 €	45,00 €
Juifs du bassin de l'Ebre	13,35 €	19,06 €
L'architecture religieuse médiévale	9,72 €	14,95 €
L'épée enchantée	6,76 €	9,95 €
La calligraphie	13,32 €	15,50 €
La chevalerie	10,25 €	14,95 €
La cornemuse Landaise		
Actes du colloque 20 et 21 mai 2006	20,00 €	20,00 €
La cuisine antique	2,78 €	4,30 €
La cuisine des châteaux bordelais	10,50 €	15,00 €
La cuisine des enfants	6,46 €	9,50 €
La cuisine des mémés	10,50 €	15,00 €
La cuisine des Pyrénées	5,25 €	7,50 €
La cuisine du temps jadis	4,27 €	5,00 €
La cuisine et la table au siècle d'Aliénor	7,60 €	8,00 €
La cuisine gasconne	5,25 €	7,50 €
La cuisine landaise	3,84 €	7,50 €
La cuisine médiévale	18,05 €	19,00 €
La cuisine préhistorique	12,50 €	12,50 €
La cuisine romaine antique	61,00 €	61,00 €
La France préhistorique	17,20 €	28,95 €
La France romane	10,01 €	15,00 €
La Gaule retrouvée	10,40 €	13,00 €
La grande imagerie	12,50 €	12,50 €
La grotte sacrée	9,63 €	12,50 €
La guerre de Cent ans	5,86 €	8,55 €
La maîtrise du vitrail	19,46 €	22,90 €
La météo	5,29 €	5,80 €
La pêche	7,58 €	9,50 €
La pêche en 12 leçons	3,50 €	5,00 €
La poterie sans tour	17,50 €	25,00 €
La Préhistoire	4,15 €	4,90 €
La Préhistoire vie quotidienne	10,16 €	12,00 €
La Révolution dans le Sud Ouest	16,02 €	22,95 €
La tapisserie au Moyen Age	9,37 €	11,00 €
La Terre racontée aux enfants	9,96 €	12,00 €
La traversée des Pyrénées	10,50 €	15,00 €
La traversée du Pays Basque	19,44 €	23,00 €
La vie des chevaliers + CD	13,95 €	13,95 €
La ville au Moyen Age, Gisserot Jeunesse	3,55 €	5,30 €
L'ABC de la calligraphie	22,90 €	22,90 €
L'abécédaire de l'art	11,54 €	13,90 €
L'Airial landais	5,21 €	7,47 €
L'âme des maisons du Sud-Ouest	12,60 €	18,00 €
Landes Océanes	12,60 €	18,00 €
L'Aquitaine monumentale	9,72 €	15,00 €
L'archéologie vue du ciel	35,96 €	38,00 €
L'architecture des châteaux forts	3,49 €	5,00 €
L'architecture religieuse gothique	4,25 €	5,00 €
L'architecture religieuse romane	4,25 €	5,00 €
L'art de Léonard	9,00 €	9,00 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

L'art des cavernes en Pays Basque	38,13 €	45,00 €
L'art des grottes	12,71 €	15,00 €
L'aventure des bastides	19,55 €	23,00 €
Le Béarn à pied - le Pays Basque à pied - le Pays d'Albret à pied	5,44 €	7,80 €
Le biface silex taillé	5,49 €	6,86 €
Le château fort	8,47 €	10,00 €
Le chemin de Saint-Jacques en Espagne	15,75 €	22,50 €
Le chemin de Tours à Compostelle	15,75 €	22,50 €
Le Gave de Sorde à Oloron	10,92 €	12,00 €
Le grand livre des châteaux forts	10,20 €	15,00 €
Le journal d'un enfant au temps des châteaux forts	9,07 €	13,00 €
Le kiwi de l'Adour	10,57 €	15,09 €
Le livre des religions	9,00 €	14,00 €
Le monde médiéval	10,20 €	15,00 €
Le monde romain	12,88 €	18,95 €
Le Mont Saint-Michel petite fugue	7,93 €	5,00 €
Le Moyen Age	3,73 €	5,00 €
Le Moyen Age en lumière, manuscrits, enluminures	95,00 €	95,00 €
Le musée de la nature	12,50 €	12,50 €
Le parchemin et l'enluminure	5,86 €	8,55 €
Le Pays Basque	12,56 €	18,00 €
Le Pays Basque en photos	10,50 €	10,50 €
Le petit guide de la Préhistoire	3,86 €	5,95 €
Le premier chien	4,74 €	5,20 €
Le Prince noir	19,92 €	20,95 €
Le roman de l'Homme	15,55 €	18,30 €
Le royaume de Navarre	15,96 €	22,87 €
Le saumon Seigneur des Gaves	31,40 €	45,00 €
Le temps des châteaux forts	10,20 €	14,00 €
Le temps des chevaliers	10,20 €	14,00 €
Le vin romain antique	45,00 €	45,00 €
L'eau de la source à l'océan	11,93 €	15,95 €
L'écriture et le livre	10,47 €	14,00 €
L'écriture mémoire des hommes	10,40 €	14,00 €
L'enfant : Marcus - Goumbi - Noune -Aimeric	7,15 €	11,00 €
L'enigme des cagots	10,42 €	14,90 €
L'enigme des Cagots	3,70 €	5,30 €
Les 5 sens au musée	10,38 €	12,50 €
Les animaux préhistoriques, Gisserot Jeunesse	3,55 €	5,30 €
Les berges de l'Adour	6,29 €	8,99 €
Les cagots histoire d'un secret	12,95 €	12,95 €
Les cathédrales gothiques	12,82 €	15,00 €
Les champs de l'Adour 1945-1993	10,63 €	14,41 €
Les châteaux forts	5,86 €	8,55 €
Les châteaux forts du Moyen Age dans la France	10,50 €	15,00 €
Les châteaux forts Gisserot Jeunesse	3,55 €	5,30 €
Les chemins de Compostelle	11,07 €	15,00 €
Les chemins de Saint-Jacques dans les Landes	13,93 €	19,90 €
Les chemins de Saint-Jacques en Béarn et Pays Basque	19,95 €	20,50 €

Les chemins de Saint-Jacques Gallimard	19,70 €	25,00 €
Les chemins de Saint-Jacques Ouest France	5,23 €	7,50 €
Les chevaliers	3,55 €	5,30 €
Les contes du petit gascon	6,20 €	7,30 €
Les derniers gabariers	22,87 €	23,00 €
Les desserts oubliés	10,50 €	15,00 €
Les édits d'expulsion des Juifs	14,41 €	20,58 €
Les forges de l'Adour	9,07 €	12,96 €
Les Gascons	19,55 €	23,00 €
Les Gaulois, Gisserot Jeunesse	3,55 €	5,30 €
Les guerres de Religions	6,35 €	7,50 €
Les hommes de la Préhistoire	8,50 €	15,00 €
Les hommes préhistoriques	8,76 €	12,00 €
Les jeux du Moyen Age	2,92 €	4,50 €
Les jeux la Préhistoire	2,92 €	4,50 €
Les lampes à huile antiques	30,84 €	34,00 €
Les Landes	15,21 €	18,00 €
Les Landes	16,45 €	22,00 €
Les Landes d'autrefois	10,42 €	14,90 €
Les Landes du bassin de l'Adour-La Ténaréze à pied	10,97 €	12,95 €
Les Landes et la Gascogne à pied	6,60 €	7,80 €
Les légions romaines	6,80 €	10,00 €
Les Lumières et la Révolution	13,26 €	19,00 €
Les machines de guerre au Moyen Age	3,50 €	5,00 €
Les métiers disparus	10,42 €	14,90 €
Les origines de l'Homme avant et après Lucy	6,76 €	9,05 €
Les pinceaux de Lascaux	9,00 €	9,00 €
Les plus beaux massifs des Pyrénées	15,21 €	18,00 €
Les plus beaux villages gascons	12,53 €	17,90 €
Les plus belles chansons de Gascogne	17,42 €	24,90 €
Les premiers hommes, comment vivaient-ils?	3,67 €	5,40 €
Les Pyrénées vues du ciel	12,56 €	18,00 €
Les racines de l'Aquitaine	232,90 €	274,00 €
Les Romains, comment vivaient-ils ?	3,67 €	5,40 €
Les Romains, Gisserot jeunesse	3,55 €	5,30 €
Les routes de Compostelle	3,35 €	5,00 €
Les sentiers d'Emilie (collection)	5,25 €	7,50 €
Les styles de l'architecture	3,35 €	5,00 €
Les Templiers	10,50 €	15,00 €
Les templiers dans le Sud-Ouest	12,53 €	17,90 €
Les vignes du chemin de Compostelle	17,00 €	20,00 €
Lettres enluminées	17,50 €	25,00 €
L'histoire : du judaïsme -du christianisme	9,63 €	14,00 €
L'homme avant l'homme	10,20 €	14,50 €
L'homme dans la Préhistoire Gisserot jeunesse	3,55 €	5,30 €
L'homme premier	3,37 €	5,50 €
L'humanité préhistorique	7,04 €	10,50 €
L'imagerie : de la mer - de l'histoire - de la préhistoire	2,00 €	2,00 €
L'imagerie de l'histoire du Moyen Age	1,55 €	1,55 €
L'imagerie des inventions	12,15 €	12,15 €
Livre-maquette coll. Usborn « Construit... »	4,76 €	7,00 €
L'ordre Bénédictin	3,85 €	5,50 €
L'ordre de Prémontré	3,85 €	5,50 €
L'orientation	5,29 €	5,80 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Ma maison dans les Landes	9,21 €	13,00 €
Marche à suivre pour Compostelle	11,85 €	17,00 €
Mémoire du Pays d'Orthe	12,80 €	18,29 €
Mon enfance gauloise	13,30 €	14,65 €
Mosaïque d'aujourd'hui	12,95 €	18,50 €
Mosaïque le grand livre de	17,50 €	25,00 €
Nathan : Collection "Mon petit monde"	7,40 €	7,75 €
Nathan : Collection "Kaléidoc"	3,80 €	3,95 €
Nathan : Collection "Kididoc"	9,50 €	9,95 €
Nathan : Collection "les clés de la connaissance"	14,25 €	15,00 €
Nathan : Collection "les doc passion"	19,05 €	19,95 €
Nathan : Collection "Questions-réponses"	7,40 €	7,75 €
Nathan : Collection "Rouge et Or"	8,00 €	8,40 €
Nathan : Collection "Tout un monde"	10,40 €	10,95 €
Origine des noms des villages landais	8,53 €	12,19 €
Orthez médiéval	16,01 €	22,87 €
Par Toutatis que reste t-il	16,15 €	19,00 €
Paysages et jardins des Landes	17,71 €	25,00 €
Pèlerins de Saint-Jacques	3,49 €	5,00 €
Petit féroce n'a peur de rien- version cartonnée	4,13 €	6,56 €
Petit féroce n'a peur de rien-version Poche	3,34 €	5,00 €
Petit guide du ciel	6,35 €	7,50 €
Peyrehorade en Pays d'Orthe	12,80 €	18,29 €
Plantes et jardins du Moyen Age	27,45 €	30,00 €
Plaquette Fanny Ferré	3,00 €	3,00 €
Pourquoi j'ai mangé mon père	3,66 €	6,50 €
Préhistoire : répondre aux questions des enfants	9,74 €	11,50 €
Première Préhistoire - évolution culturelle	6,37 €	7,50 €
Protégeons notre planète	5,46 €	6,00 €
Peyrehorade en Pays d'Orthe	13,50 €	18,00 €
Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine	12,75 €	15,00 €
Quand les Gaulois étaient romains	11,05 €	13,50 €
Quand les princesses d'Europe brodaient	18,00 €	18,00 €
Quelle histoire ! Les chevaliers	6,29 €	7,00 €
Rando Landes 40 Circuits équestres	1,50 €	1,50 €
Randonnées dans les Landes - dans les Pyrénées	5,93 €	8,50 €
Randonnées en Béarn et Pays Basque	4,54 €	6,50 €
Recettes traditionnelles de nos grands-mères	10,50 €	15,00 €
Regards sur les chemins de Compostelle	20,20 €	28,95 €
Richesses de Seignanx	3,00 €	3,00 €
Rome la conquérante	11,62 €	14,00 €
Saint Jacques de Compostelle	10,25 €	14,95 €
Saint-Jacques à Compostelle	9,07 €	13,00 €
Saveurs et senteurs de la Rome antique	42,60 €	42,60 €
Saveurs et traditions gourmandes	16,97 €	24,25 €
Savoir créer la mosaïque	8,17 €	9,65 €
Savoir créer le vitrail	23,00 €	23,00 €
Sorde	7,50 €	7,50 €
Sorde l'Abbaye	8,00 €	12,00 €
Sorde sur les chemins de Compostelle	7,50 €	7,50 €
Soupes et potages	3,85 €	5,50 €
Sur la terre comme au ciel	45,50 €	45,50 €

Sur les chemins de Compostelle	10,50 €	15,00 €
Sur les pas d'Aliénor d'Aquitaine	11,13 €	15,90 €
Sur les traces de Félix Arnaudin	29,00 €	29,00 €
Tisanes et vieux remèdes	3,85 €	5,50 €
Un scandale au musée	10,62 €	14,50 €
Vercingétorix	6,72 €	8,00 €
Vers Compostelle - France Galice	10,50 €	15,00 €
Vers Compostelle carnet d'un pèlerin	17,50 €	25,00 €
Vieux Boucau de sables et d'eau	17,50 €	25,00 €
Vivre au Moyen Age	11,62 €	14,00 €
Vivre dans un château fort	14,10 €	17,00 €
Vivre dans une villa gallo-romaine	2,97 €	3,51 €
Voyage en Gaule ancienne	37,40 €	44,00 €
Nouveautés 2009	Prix achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
Jean Rameau, Peyrehorade- Orthenses	7,50 €	10,00 €
Orthenses hors séries "1939-1945, la guerre entre parenthèses"	13,50 €	18,00 €
Orthenses hors séries "1914-1918, les Orthois et la grande guerre (1) 16,50	16,50 €	22,00 €
Orthenses N°4 les chemins de St Jacques	4,00 €	5,00 €
DVD le val d'Adour Maritime	15,00 €	15,00 €
Collection De Visu- édition MSM : Art Roman	20,30 €	29,00 €
Collection Venimecum- édition MSM : Le maître de Cabestany	3,15 €	4,50 €
Collection Annalis -édition MSM : préhistoire	13,30 €	19,00 €

PRESTATIONS

Intitulé	Prix 2009 TTC
Animation extérieure (coût horaire matériel inclus)	70,00 €
Anniversaire au musée par enfant	10,00 €
Atelier 1 journée libre -18 ans	64,00 €
Atelier 1 journée libre adulte	80,00 €
Atelier 2 journées libres -18 ans	80,00 €
Atelier 2 journées libres adulte	110,00 €
Atelier 3 journées libres - 18 ans	100,00 €
Atelier 3 journées libres adulte	145,00 €
Atelier 4 journées demi-pension -18 ans	200,00 €
Atelier 4 journées demi-pension adulte	250,00 €
Atelier 4 journées journée libre -18 ans	160,00 €
Atelier 4 journées journée libre adulte	200,00 €
Atelier 4 journées pension complète -18 ans	280,00 €
Atelier 4 journées pension complète adulte	350,00 €
Atelier 1 journée demi-pension -18 ans	80,00 €
Atelier 1 journée demi-pension adulte	100,00 €
Atelier 2 journées demi-pension -18 ans	128,00 €
Atelier 2 journées demi-pension adulte	160,00 €
Atelier 3 journées demi-pension -18 ans	160,00 €
Atelier 3 journées demi-pension adulte	225,00 €
Atelier 1 journée pension complète adulte	150,00 €
Atelier 1 journée pension complète -18 ans	120,00 €
Atelier 2 journées pension complète -18 ans	160,00 €
Atelier 2 journées pension complète adulte	200,00 €
Atelier 3 journées pension complète -18 ans	210,00 €
Atelier 3 journées pension complète adulte	255,00 €
Billet exposition permanente autocariste	1,50 €
Billet exposition permanente plein tarif	3,00 €
Billet exposition permanente tarif réduit (groupe, étudiant, RMiste, chômeur)	2,00 €
Billet exposition temporaire autocariste	1,50 €
Billet exposition temporaire plein tarif	3,00 €
Billet exposition temporaire tarif réduit (groupe, étudiant, RMiste, chômeur)	2,00 €
Billet expositions permanente et temporaire (groupe, étudiant, RMiste, chômeur)	3,00 €
Billet expositions permanente et temporaire autocariste	2,50 €
Billet expositions permanente et temporaire plein tarif	4,00 €
Billet gratuit -18 ans	
Billet gratuit 1er dimanche du mois -18ans	
Billet gratuit 1er dimanche du mois adulte	
Billet gratuit 1er dimanche du mois autocariste	
Billet gratuit 1er dimanche du mois groupe	
Billet gratuit Accompagnateurs	•••••
Billet gratuit Enseignants	•••••
Billet gratuit Festival de la céramique	•••••
Billet gratuit journée du patrimoine -18 ans	•••••
Billet gratuit journée du patrimoine adulte	•••••
Billet gratuit journée du patrimoine autocariste	•••••
Billet gratuit journée du patrimoine groupe	•••••
Billet gratuit Nuit des Musées	•••••
Billet gratuit Presse/Association des Amis de l'Abbaye d'Arthous	•••••
Billet gratuit Professionnels de l'ICOM, ACCPF, UDOTSI	•••••

Colloque forfait 1 jour par personne	30,00 €
Colloque forfait 2 jours par personne	60,00 €
Conférence abonnement	20,00 €
Conférence plein tarif	5,00 €
Conférence demi tarif	3,00 €
Conférence abonnement demi tarif	18,00 €
Eglise (location à la journée)	160,00 €
Eglise (location à la semaine)	800,00 €
Forfait demi-pension -25 ans avec animation	22,83 €
Forfait demi-pension adulte avec animation	26,50 €
Forfait journée libre -25 ans avec animation	10,00 €
Forfait journée libre adulte avec animation	12,00 €
Forfait pension complète -25 ans avec animation	38,17 €
Forfait pension complète adulte avec animation	46,17 €
Forfait scolaire Landes	30,50 €
Nuit et petit déjeuner -25ans	20,00 €
Nuit et petit déjeuner adulte	26,50 €
Petit déjeuner seul sans nuitée	4,00 €
Repas adulte	13,00 €
Repas avec apéritif	16,00 €
Repas gastronomie	25,00 €
Repas scolaire	6,00 €
Salle 1/2 journée pour groupe adultes	50,00 €
Salle 1/2 journée pour groupe scolaires	40,00 €
Salle 1/2 journée avec matériel ou personnel du CDP pour groupes adultes	100,00 €
Salle 1/2 journée avec matériel ou personnel du CDP pour groupes scolaire	80,00 €
Salle 1/2 journée avec personnel qualifié ou matériel important pour groupe adultes	200,00 €
Salle 1/2 journée avec personnel qualifié ou matériel important pour groupe scolaires	160,00 €
Unité point phone	0,30 €

**TARIFS DES PRODUITS MIS EN VENTE AU MUSÉE
DEPARTEMENTAL DE LA FAÏENCE ET DES ARTS DE LA TABLE - 2009**

Libellé	Prix d'achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
BROCHURES		
Abbayes disparues	6,61 €	5,00 €
Catalogue "Plaisirs des Thés"	10,00 €	10,00 €
Catalogue "A Table !"	9,10 €	13,00 €
Catalogue "Reine déchue"	20,00 €	20,00 €
Catalogue "Musée mode d'emploi"	5,00 €	5,00 €
Catalogue "les tribulations du cuivre"	15,00 €	15,00 €
Design d'assiette	4,00 €	4,00 €
Faïenceries Bassin-Adour	22,87 €	30,50 €
Forêts Landes	6,61 €	5,00 €
Les écoles	6,61 €	5,00 €
Livret-souvenir Musée de la Faïence		10,00 €
Samadet Vie Rurale	8,01 €	9,00 €
EXPOSITION 19,6%		
Puzzle hippopotame 80 pièces	11,40 €	27,00 €
BROCHURE 2,1%		
Bulletin du Musée Basque n°165	7,70 €	11,00 €
Revue Nos ancêtres : métiers de la faïence et de la porcelaine	5,00 €	6,00 €
CARTERIE		
Affiche œillet	0,75 €	3,05 €
Cahier de recettes 3 cuillères à pots	2,50 €	5,50 €
Carnet et stylo palombe	4,73 €	10,00 €
Carnet et stylo rose œillet	4,73 €	10,00 €
Carte postale Faïence	0,75 €	0,80 €
5 cartes postales		3,20 €
Crayon à papier Musée Faïence	0,41 €	1,00 €
Marque-page "ravier"	0,22 €	0,80 €
Marque-page "galatée"	0,22 €	0,80 €
Marque-page "dragon"	0,22 €	0,80 €
Marque-page "mémo cuissons"	0,45 €	0,90 €
Marque-page "mesure express"	0,45 €	0,90 €
Marque-page "palombe"	0,22 €	0,80 €
Marque-page "vin avec quel plat"	0,45 €	0,90 €
Lot de 4 marque-pages Musée	0,66 €	3,00 €
Lot de 3 marque-pages cuisine	1,35 €	2,50 €
Porte-clés palombe	1,20 €	2,90 €
Stylo bille hêtre rose	2,40 €	6,00 €
Timbres Corbeille	0,95 €	1,50 €
Timbres Oiseleur	0,95 €	1,50 €
Tire-bouchon Musée Samadet	2,10 €	4,50 €
DIVERS 0%		
Bougie landaise	6,00 €	10,00 €
Coffret bougie landaise	8,00 €	13,50 €
Support bougie	4,00 €	5,00 €
Savon à la rose	1,00 €	2,30 €
Savon "Samadet" + Coupelle Oeillet	9,90 €	1,00 €

DIVERS 19,6%			
Bougie Pêche blanche	0,75 €	2,50 €	
Bougie Pêche Jaune	0,75 €	2,50 €	
Bougie Raisin	0,75 €	2,50 €	
Bougie Poire verte	0,75 €	2,50 €	
Bougie Pomme rouge	0,75 €	2,50 €	
Petit chevalet	2,00 €	2,00 €	
Grand chevalet	3,00 €	3,00 €	
Cotignac 22 g	2,25 €	3,35 €	
Dé à coudre de collection	1,95 €	4,50 €	
Ognoas-Armagnac 70cl 1996	34,00 €	38,00 €	
Ognoas-Floc de Gascogne Ognoas Blanc	7,50 €	9,00 €	
Ognoas-Floc de Gascogne Rosé	7,50 €	9,00 €	
Ognoas-Pruneaux à l'Armagnac	13,00 €	14,00 €	
Ognoas-Prune Reine-claude	14,00 €	16,00 €	
Ognoas-Armagnac XO 10ans d'age	27,00 €	30,00 €	
Ognoas-Valisette	24,00 €	27,00 €	
Panière + 5 bougies	3,75 €	15,00 €	
Panière + 4 bougies	3,00 €	12,00 €	
Panière + 3 bougies	2,25 €	10,50 €	
Panière + 4 savons	4,00 €	10,00 €	
Panière +3 savons	3,00 €	8,50 €	
Playpat vert	1,50 €	2,50 €	
EXPOSITION			
Bol à bouillon Lathouméthie	320,00 €	320,00 €	
Coupelle Rouge de cuivre	13,00 €	19,00 €	
Coupe Rouge de cuivre	70,00 €	85,00 €	
FAIENCES			
Assiette dentelée à la petite rose	29,00 €	41,00 €	
Assiette dentelée coq de bruyère	28,00 €	40,00 €	
Assiette dentelée chinois dans rocaille	33,50 €	50,00 €	
Assiette dentelée rose sur terrasse	28,50 €	40,00 €	
Assiette dentelée renoncule et oeillet	28,50 €	40,00 €	
Assiette dentelée rose stylisée et oeil	32,00 €	45,00 €	
Assiette bord droit oiseau à aigrette	26,72 €	40,00 €	
Assiette bord droit rose et renoncule bleue	21,75 €	40,00 €	
Assiette nain bebe	30,00 €	30,00 €	
Assiette bord droit chateau	27,19 €	41,00 €	
Assiette bord droit oeillet manganèse	28,00 €	40,00 €	
Assiette palombe manganèse	28,50 €	40,00 €	
Assiette palombe vert	24,38 €	40,00 €	
Assiette aux chinois	33,50 €	50,00 €	
Assiette présentoir	37,50 €	60,00 €	
Assiette au chinois assis camaieu vert	28,00 €	40,00 €	
Assiette aux fruits	29,00 €	41,00 €	
Assiette bord droit oeillet et renoncule	28,50 €	40,00 €	
Assiette bord droit rose renoncule manganèse	28,50 €	...40,00 €	
Assiette bord droit petite rose	28,50 €	40,00 €	
Bannette décor à la petite rose	63,75 €	100,00 €	
Bannette décor à la rose stylisée	63,75 €	100,00 €	
Bannette à l'oeillet	63,75 €	100,00 €	
Bénitier	17,55 €	40,00 €	
Boîte à épices	22,50 €	38,00 €	
Corbeille ajourée	112,50 €	168,00 €	
Coupelle oeillet	7,47 €	9,00 €	
Cruche à l'oeillet	53,35 €	68,00 €	
Ecuelle à bouillon	45,00 €	73,00 €	
Ecuelle + présentoir + plat rond	117,75 €	180,00 €	
Ecuelle et présentoir	82,50 €	125,00 €	

DELIBERATIONS

Commission Permanente

Lot assiette creuse à la rose et plat rond à la rose		90,00 €
Pichet couvert Fleur	32,01 €	55,00 €
Pichet fleur noisette	37,35 €	54,00 €
Pique-fleurs	60,00 €	100,00 €
Plat oblong à la petite rose	22,50 €	36,00 €
Plat oblong oeillet renoncule	22,50 €	36,00 €
Plat Régence chardon	31,50 €	40,00 €
Plat carré décor oeillet penché gauche	42,00 €	60,00 €
Plat oblong palombe	31,73 €	56,00 €
Plat rond rose stylisee	35,25 €	62,00 €
Petit plat oblong rose et renoncule	22,50 €	36,00 €
Petit plat oblong palombe	22,50 €	36,00 €
Pot à crème renoncule	18,75 €	34,00 €
Pot à sucre couvert	25,12 €	82,00 €
Ravier petite rose	16,58 €	30,00 €
Sabot à la rose	11,74 €	15,00 €
Saucière rose et renoncule	28,13 €	55,00 €
Soupière renoncule	45,00 €	85,00 €
Soupière et plat rond	80,25 €	140,00 €
Tasse et soucoupe	12,75 €	20,50 €
Vase décor petite rose	20,25 €	36,00 €
LIVRES		
100 musées gastronomiques	13,02 €	19,70 €
A l'ombre de la voie lactée	15,00 €	15,00 €
A table - Riom	25,21 €	38,00 €
A table au 19ème siècle	26,46 €	40,00 €
Abécédaire de la céramique	6,60 €	9,95 €
Argile	4,20 €	5,95 €
Bordeaux La Rochelle	15,71 €	25,50 €
Céramique chinoise	21,08 €	29,75 €
Décor et compositions porcelaine faïences	11,57 €	17,50 €
Décor sur faïence-Recettes et techniques	11,40 €	18,50 €
Domaine d'Ognoas	9,15 €	9,15 €
Ernest et Célestine	3,55 €	5,20 €
Faïence Lyon Nevers	15,71 €	25,50 €
Fêtes gourmandes-Moyen Age	47,56 €	59,45 €
Folie des assiettes	6,75 €	9,90 €
Histoire de la porcelaine	6,00 €	9,90 €
Petite histoire des faïences anciennes de l'Aquitaine	7,11 €	7,50 €
L'âge de verre	9,32 €	13,80 €
L'alimentation	4,55 €	6,00 €
La céramique arts et technique	13,86 €	22,50 €
La cuisine à remonter le temps	29,00 €	29,00 €
La cuisine fastoche	3,55 €	6,75 €
La cuisine gourmande des juniors	14,60 €	22,00 €
La faïence en France	19,05 €	•• 30,00 €
La fête gastronomique A table!	9,29 €	14,50 €
La table des dieux	19,50 €	•• 26,00 €
Le goût et la cuisine	5,67 €	•• 6,90 €
Le grand bal des fleurs	9,00 €	•• 13,57 €
Le roman des roses	9,80 €	•• 15,90 €
Le voyage en porcelaine	6,47 €	•• 10,50 €
Les arts de la table Faïences	9,80 €	15,90 €
Les épices	9,80 €	15,90 €
Les faïences patronymiques	30,00 €	•• 30,00 €
Les Landes	16,50 €	22,00 €
Marques et signatures de la faïence	9,55 €	•• 15,50 €
Marques et signatures de la porcelaine	9,55 €	•• 15,50 €

Moustiers Marseille	15,71 €	25,50 €
Orfèvrerie d'apparat	13,62 €	20,60 €
Paris et Rouen	15,71 €	25,50 €
Passeur d'ombres	15,00 €	15,00 €
Passion des arts de la table	24,58 €	39,00 €
Peinture sur faïence	9,80 €	14,00 €
Premier livre de Modge	7,00 €	10,00 €
Reconnaitre les faïences	13,86 €	22,50 €
Recettes d'hier et d'aujourd'hui	3,20 €	5,00 €
Strasbourg Niderviller	15,71 €	25,50 €
Sur les traces de Félix Arnaudin	27,55 €	29,00 €
Un scandale au musée	10,17 €	14,90 €
Un détective au musée	10,17 €	14,90 €
TEXTILE		
Echarpe Renoir	14,00 €	35,00 €
Essuie-verres menu	6,96 €	8,50 €
Etole Dame à la Licorne	13,90 €	40,70 €
Etole Cezanne	13,50 €	40,70 €
Etole Van Gogh	17,00 €	40,70 €
Etole Leonard de Vinci	13,15 €	39,70 €
Nappe 7 rayures 170	19,30 €	43,00 €
Nappe 7 rayures 200	20,80 €	66,00 €
Nappe 7 rayures 300	29,50 €	93,00 €
Nappe coloris actuels 160	22,90 €	53,00 €
Nappe coloris actuels 300	38,70 €	92,00 €
Nappe rouge 160	21,20 €	53,00 €
Nappe Rouge 200	23,30 €	66,00 €
Nappe Rouge 300	33,20 €	92,00 €
Serviette brodée à l'unité	6,00 €	6,00 €
Serviette coloris actuels	2,95 €	7,20 €
Serviette rouge	2,70 €	6,50 €
Serviette 7 rayures	2,55 €	6,00 €
Serviette croisée métis	3,05 €	7,20 €
6 serviettes coloris actuels	17,70 €	40,00 €
6 serviettes rouge	16,20 €	35,00 €
6 serviettes croisées Metis	18,30 €	40,00 €
Set aromatique abricot	4,80 €	11,30 €
Set légumes oubliés fleur de sel	4,80 €	11,30 €
Set marché chinois	4,70 €	11,00 €
Set fleurs gourmandes	4,10 €	12,90 €
Lot de 2 sets de table aromatique	9,60 €	21,50 €
Lot de 2 sets de table légumes oubliés	9,60 €	21,00 €
Lot de 2 sets de table marché chinois	9,40 €	20,00 €
Lot de 2 sets de table fleurs gourmandes	8,20 €	24,00 €
Lot de 6 serviettes et 1 nappe ronde modèle rouge	88,00 €	70,00 €
Lot de 8 serviettes et 1 nappe 200x160 modèle rouge	114,00 €	114,00 €
Lot de 12 serviettes et 1 nappe ronde 300 x 160 modèle rouge	162,00 €	130,00 €
Lot de 6 serviettes et 1 nappe 200 x 165 modèle 7 rayures	99,00 €	79,00 €
Lot de 6 serviettes et 1 nappe 300 x 165 modèle 7 rayures	126,00 €	100,00 €
Lot de 8 serviettes et 1 nappe 300 x 165 modèle 7 rayures	138,00 €	110,00 €
Tablier Herbier	24,83 €	35,00 €
Torchon brunch ivoire 80/60 métis	6,40 €	15,00 €
Torchon botanique piment	5,60 €	13,20 €
Torchon botanique safran	5,60 €	13,20 €

DELIBERATIONS

Commission Permanente

		Prix d'achat TTC	Prix de vente 2009 TTC
Torchon Heure du thé pistache	5,60 €	13,20 €	
Torchon Heure du thé mangue	5,60 €	13,20 €	
Torchon Coupelle faience	6,40 €	15,00 €	
Torchon botanique	6,96 €	7,85 €	
Torchon aquatique	6,96 €	7,85 €	
Torchon fruit exotique	6,96 €	7,85 €	
NOUVEAUX PRODUITS			
Livre : "Les chênes de Peyrelongue"	12,32 €	20,00 €	
Livre : "La malédiction du cheval cabré"	13,55 €	22,00 €	
Faïence : assiette décor marguerite et oeillet	68,00 €	85,00 €	
Faïence : plat décor charbon en camaïeu bleu	96,00 €	120,00 €	
Porte-clés avec un stylo en bois	2,10 €	4,50 €	

La Commission Permanente a décidé d'accorder à la commune de Labenne une subvention d'un montant de 4 836,60 € pour l'aménagement de deux aires de covoiturage sur son territoire.

Elle a décidé :

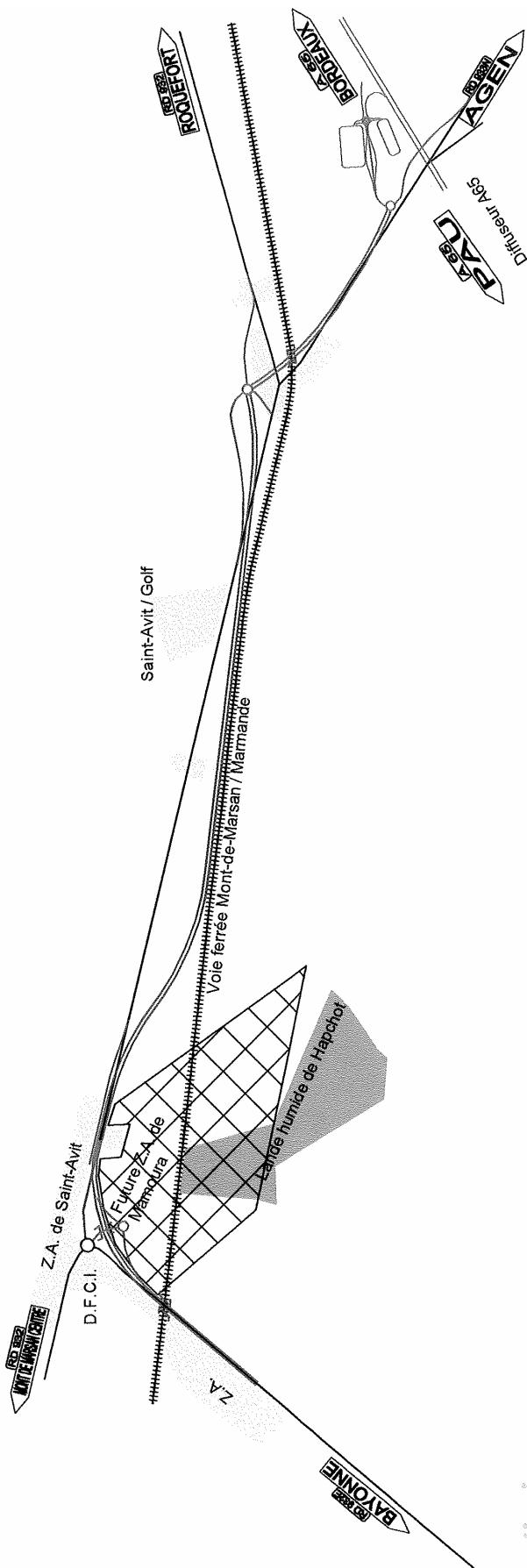
- de se prononcer favorablement pour l'option n°4 (annexe 1 ci-après) consistant en l'aménagement d'une route mixte à 2x2 voies, en partie par doublement de la route existante, en partie en site propre immédiatement au Nord de la voie ferrée Mont-de-Marsan – Roquefort et de retenir le scénario de réalisation d'une première phase (annexe 2 ci-après) selon les grands principes suivants :
 - aménagement à 2x2 voies de la section giratoire SDIS – Diffuseur A 65,
 - maintien du carrefour giratoire actuel du SDIS,
 - création d'un carrefour giratoire au droit du Caloy (RD 933 N / RD 932) et raccordement sur le carrefour giratoire d'accès au diffuseur de l'A 65,
 - dénivellation du passage à niveau du Caloy,
 - desserte du secteur urbanisé Est de Saint-Avit (quartier du Cyrano et Golf) par la route départementale actuelle, raccordée aux giratoires du SDIS et du Caloy,
- de mettre en œuvre l'organisation de la concertation locale et de lancer les procédures d'enquêtes publiques prévues par la réglementation sur le projet à long terme, de manière à acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de phases ultérieures de l'aménagement,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à lancer lesdites procédures d'enquêtes publiques réglementaires et à signer tous documents à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération.

Liaison MONT-DE-MARSAN / A 65

Option 4 - Aménagement mixte sur place / site propre au Nord de la voie ferrée

Mise à 2 x 2 voies : diffuseur A 65 / sud de l'échangeur de la rocade de Mont-de-Marsan (au sud de la voie SNCF)

Annexe 1

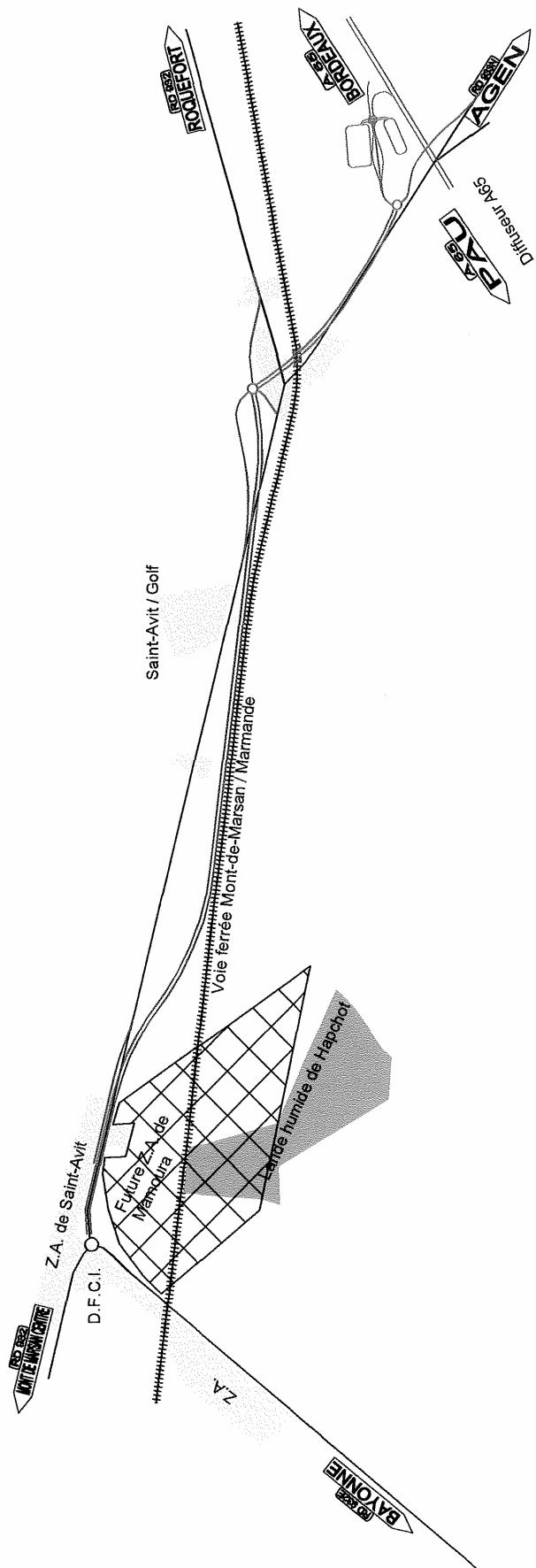


Liaison MONT-DE-MARSAN / A 65

Option 4 - Aménagement mixte sur place / site propre au Nord de la voie ferrée

Mise à 2 x 2 voies : diffuseur A 65 / giratoire Nord-Est (SDIS) de la rocade de Mont-de-Marsan

Annexe 2



ARRETES

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur François BOIDRON, Directeur de la Culture et du Patrimoine

Le Président du Conseil Général,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3221-3, L 3221-11 et L. 3221-13 ;

VU le Code des Marchés publics ;

VU l'arrêté n°2008-01883 du Président du Conseil Général en date du 17 novembre 2008 chargeant Monsieur BOIDRON des fonctions de Directeur de la Culture et du Patrimoine ;

VU l'arrêté en date du 5 janvier 1993 de Monsieur le Ministre de la Culture, signée, par délégation de signature, du chef du Service du personnel et des affaires sociales, Jean-Pierre LALAUT, chargeant Monsieur Jacques PONS des fonctions de Conservateur du Service départemental d'archives ;

VU le contrat en date du 1^{er} juin 1996 par lequel M. Fabien OLMICCIA a été recruté comme délégué à la musique et à la danse ;

VU l'arrêté en date du 23 mars 2000 de Monsieur le Président du Conseil général, chargeant Madame Martine DUBRANA des fonctions d'adjointe du Conservateur du Service départemental d'archives ;

VU l'arrêté du Président en date du 1^{er} décembre 2007 chargeant Madame Cécile MAILHARROU des fonctions de Directrice Adjointe à la culture ;

VU l'arrêté en date du 26 avril 2009 de Monsieur le Président du Conseil général, chargeant Monsieur Paul LEVERBE des fonctions de Directeur Adjoint de la Culture et du Patrimoine ;

VU la délibération en date du 20 mars 2008 portant élection de Monsieur Henri EMMANUELLI à la présidence du Conseil Général des Landes ;

VU la délibération du Conseil Général des Landes en date du 20 mars 2008 donnant délégation au Président du Conseil Général pour les décisions concernant les marchés et accords cadres passés selon la procédure adaptée.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BOIDRON, Directeur de la Culture et du Patrimoine, à l'effet de signer, dans la limite des attributions dévolues à sa Direction, les documents suivants :

1.1 - Mise en œuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

- a) Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en œuvre pratique des programmes,
- b) Diffusion des comptes-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en œuvre des programmes.

1.2 - Administration Générale - Personnel :

Dans la limite des attributions relevant du service :

- a) Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états des frais de déplacement.

b) Copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

c) Bordereaux ou courriers d'envoi des pièces administratives à leur destinataire.

1.3 - Comptabilité :

Toutes pièces comptables relatives au mandattement des dépenses, à l'émission des titres de recettes, au suivi de leur exécution, ainsi qu'aux certifications et attestations afférentes.

1.4 - Marchés et accords cadres de la Direction :

a) s'agissant de la mise en concurrence et la publicité des marchés et accords cadres,

- tout acte nécessaire concernant les MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
- tout échange avec les candidats aux MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
- la tenue du registre du dépôt des offres aux MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
- tous les rapports d'analyse des candidatures et des offres des marchés et accords cadres et ce quelle que soit la procédure de passation ;

b) s'agissant de la passation des marchés et accords cadres,

- tout acte nécessaire concernant les MAPA telles que les lettres de rejet aux candidats évincés et les lettres de notification aux titulaires à l'exclusion de la signature des marchés et accords cadres supérieurs à 90 000 € HT,
- les marchés et accords cadres inférieurs à 90 000 € HT et ce quelle que soit la procédure de passation,
- tous les rapports de présentation des marchés et accords cadres et ce quelle que soit la procédure de passation,
- la délivrance des exemplaires uniques des MAPA quel que soit le seuil ;

c) s'agissant de l'exécution des marchés publics,

- tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et accords cadres, notamment les bons de commande, les ordres de service ;
- les agréments de sous-traitance des marchés et accords cadres inférieurs à 90 000 € HT et ce quelle que soit la procédure de passation,
- les avenants à des marchés et accords cadres qui demeurent dans la limite du seuil des 90 000 € HT.

1.5 - Archives départementales :

a) Accusés de réception de bordereaux de versements,

b) Demandes d'emprunts de documents et accusés de réception,

c) Lettres techniques relatives au traitement des Archives,

d) Correspondances techniques relatives à la communication de documents sur place, au prêt d'expositions, à la communication de microfilm,

e) Réponse à des demandes de recherches émanant de particuliers.

1.6 - Médiathèque départementale :

Correspondances techniques avec les responsables des dépôts, relais et médiathèques du réseau concernant l'organisation des tournées, des animations ou du plan de formation.

1.7 - Conservation départementale des musées et du patrimoine :

Correspondances avec des techniciens, des chercheurs ou des conservateurs de collections liées à la mise en œuvre des programmes muséographiques ou d'animation de la conservation départementale des musées et du patrimoine.

1.8 – Banque numérique

Correspondances techniques avec les représentants (responsables, techniciens) des administrations et prestataires associés concernant la mise en œuvre du programme « Banque Numérique » du Département.

1.9 – Relations avec les Administrations :

Correspondances et relations avec les administrations concernées par les activités de la Direction et particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat de l'Académie de Bordeaux et l'Inspection Académique des Landes.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOIDRON, les délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Mme Cécile MAILHARROU, Directrice Adjointe ou M. Paul LEVERBE, Directeur Adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOIDRON, de Mme Cécile MAILHARROU ou de M. Paul LEVERBE, délégation est donnée à Monsieur Fabien OLMICCIA pour signer dans le secteur de la culture les documents mentionnés au 1.2a et b et 1-3 de l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOIDRON, de Mme MAILHARROU ou de M. LEVERBE, délégation est donnée à M. Jacques PONS, Conservateur du Service Départemental d'Archives, pour signer, dans la limite des attributions de son service, les documents mentionnés à l'article 1-5 ; 1-2a ; 1-3, ainsi que :

- pour l'ensemble des marchés préalablement conclus : signature des ordres de services et des bons de commandes (marchés fractionnés)
- pour les marchés dont le montant, avenants éventuels compris, est inférieur à 1 500 € HT : tout acte nécessaire à la publicité et à la mise en concurrence, la passation, et l'exécution des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques PONS les délégations correspondantes seront exercées par Madame Martine DUBRANA, adjointe du Conservateur.

Article 5

L'arrêté n° 08-112 du 28 novembre 2008 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Culture et du Patrimoine, Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 18 mai 2009 portant délégation de signature à Monsieur Alain MESPLEDE, Directeur du Laboratoire Départemental

Le Président du Conseil Général,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-3, L. 3221-11 et L. 3221-13 ;

VU le code des marchés publics ;

VU l'arrêté n° 08-20 du Président du Conseil Général des Landes en date du 25 Mars 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Alain MESPLEDE, Directeur du Laboratoire Départemental ;

VU la délibération en date du 20 mars 2008 portant élection de Monsieur Henri EMMANUELLI à la présidence du Conseil Général des Landes ;

VU la délibération du Conseil Général des Landes en date du 20 mars 2008 donnant délégation au Président du Conseil Général pour les décisions concernant les marchés et accords cadres passés selon la procédure adaptée.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MESPLEDE, Directeur du Laboratoire Départemental, à l'effet de signer, dans la limite des attributions dévolues au Laboratoire Départemental, les documents suivants :

1.1 - Gestion administrative et scientifique du Laboratoire :

- documents administratifs courants nécessaires au bon fonctionnement du service, y compris les réponses aux appels d'offres.
- bulletins d'analyse et rapports d'essai du secteur Santé Animale dont il a la responsabilité.
- bulletins d'analyse, rapports d'essai et comptes-rendus d'analyses des autres secteurs (eaux et environnement, chimie alimentaire, microbiologie alimentaire) en l'absence de leurs responsables respectifs dans le respect des obligations de l'accréditation - COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.
- relations scientifiques et techniques.
- devis auprès de clients divers tant pour des analyses d'eaux et d'environnement, que pour des analyses d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire au sens large.

1.2 - Personnel :

- a) Autorisations d'absence et congés annuels du personnel,
- b) Ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états des frais de déplacement,
- c) autorisations de stage,
- d) plans de formation de l'ensemble des personnels.

1.3 - Comptabilité :

Toutes pièces comptables relatives au mandatement des dépenses, à l'émission des titres de recettes, au suivi de leur exécution, ainsi qu'aux certifications et attestations afférentes.

1.4 - Marchés et accords cadres du Laboratoire Départemental :

- a) s'agissant de la mise en concurrence et la publicité des marchés et accords cadres,
 - tout acte nécessaire concernant les MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
 - tout échange avec les candidats aux MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
 - la tenue du registre du dépôt des offres aux MAPA inférieurs à 90 000 € HT,
 - tous les rapports d'analyse des candidatures et des offres des marchés et accords cadres et ce quelle que soit la procédure de passation ;
- b) s'agissant de la passation des marchés et accords cadres,
 - tout acte nécessaire concernant les MAPA telles que les lettres de rejet aux candidats évincés et les lettres de notification aux titulaires à l'exclusion de la signature des marchés et accords cadres supérieurs à 90 000 € HT,
 - les marchés et accords cadres inférieurs à 90 000 € HT et ce quelle que soit la procédure de passation,
 - tous les rapports de présentation des marchés et accords cadres et ce quelle que soit la procédure de passation,
 - la délivrance des exemplaires uniques des MAPA quel que soit le seuil ;
- c) s'agissant de l'exécution des marchés publics,
 - tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et accords cadres, notamment les bons de commande, les ordres de service ;
 - les agréments de sous-traitance des marchés et accords cadres inférieurs à 90 000 € HT et ce quelle que soit la procédure de passation,
 - les avenants à des marchés et accords cadres qui demeurent dans la limite du seuil des 90 000 € HT.

Article 2

En cas d'empêchement de Monsieur Alain MESPLEDE, délégation est donnée :

2-1 - à Madame Monique DUMARTIN, Directrice Adjointe, pour signer :

. dans le cadre de tous les secteurs, les documents mentionnés au 1.1, au 1.2 a) et b), au 1.3 et au 1.4 de l'article 1^{er} du présent arrêté.

. les bulletins et compte-rendus d'analyse des autres secteurs (eaux et environnement, chimie alimentaire, santé animale) en l'absence de leurs responsables respectifs, dans le respect des obligations de l'accréditation – COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

2-2 - à Monsieur Thierry DURAND, pour signer :

. dans le cadre des secteurs dont il a la responsabilité (Chimie, Alimentaire et Eaux et Environnement) :

. les documents mentionnés au 1.1 et au 1.2 a) de l'article 1^{er} du présent arrêté.

. les bulletins d'analyse et rapports d'essais du secteur de l'eau et de l'environnement en l'absence de Monsieur Michel MARBACH, responsable dudit secteur, dans le respect des obligations de l'accréditation - COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

2-3 - à Mme Sybille LE BARS, pour signer les bulletins d'analyse et rapports d'essais du secteur de l'Eau et de l'Environnement en cas d'empêchement de Thierry DURAND, responsable dudit secteur, dans le respect des obligations de l'accréditation - COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

2-4 - à Mme Julie LEGENDRE, pour signer les bulletins d'analyse et rapports d'essais du secteur de Chimie Alimentaire en cas d'empêchement de Thierry DURAND, responsable dudit secteur, dans le respect des obligations de l'accréditation - COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

2-5 - à Mme Marie Laure EINSITEL, pour signer les bulletins d'analyse et rapports d'essais du secteur Santé Animale en cas d'empêchement d'Alain MESPLEDE, responsable dudit secteur, dans le respect des obligations de l'accréditation COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

2-6 - à M. Jean-Raymond SOREL, pour signer dans le cadre de tous les secteurs, après avis et échanges techniques avec les responsables de service concernés, les devis mentionnés 1.1 dernier alinéa de l'article 1^{er} du présent arrêté.

2-7 - à Mme Elise MEUNIER, responsable administratif, pour signer :

. les documents mentionnés au 1.2 a) de l'article 1^{er} du présent arrêté pour les personnels affectés au secteur administratif et à tous les services généraux du Laboratoire Départemental (Entretien - Prélèvements - Maintenance - Laverie et Préparation des milieux de culture et des solutions) dont ont besoin les agents scientifiques et techniques du Laboratoire Départemental.

. les documents mentionnés au 1.2 c) et d) de l'article 1^{er} du présent arrêté pour les autorisations de stage de l'ensemble des personnels conformément au plan de formation et aux demandes des différents responsables des divers secteurs après validation par la directrice adjointe du Laboratoire Départemental.

2-8 - aux agents dont les noms suivent, pour signer, chacun dans leur secteur de compétence, les bulletins et les rapports d'analyses dans le respect des obligations de l'accréditation COFRAC ainsi que des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.

Secteur Santé Animale :

- Cécile LARREY
- Aurélie DUCAMP
- Laure CAZANAVE
- Liliane IDIART
- Martine BEYRIE
- Annick GARRIDO

Secteur Hygiène Alimentaire :

- Cécile LAMAISSON
- Claire HOUMAIRE

Secteur Chimie Alimentaire :

- Jean Pierre TRABESSE
- Pierre ROBERT de LATOUR

Secteur Eau et Environnement :

- Marie-Pierre BELLECABE
- Marie-Josée MUCHINT
- Séverine GAUDOU
- Brigitte BOURGUET
- Frédérique MONBRUN
- Marie-Hélène TRULLA

Le Laboratoire départemental des Landes communiquera au Conseil général des Landes toutes les modifications susceptibles d'intervenir dans la composition de la liste des agents mentionnés ci-dessus.

Article 3

Les arrêtés n° 08-20 du 25 mars 2008 et 08-109 du 3 novembre 2008 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Laboratoire Départemental, Madame le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté modificatif de l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Général à Madame Marie-Noëlle CHABROLLE, Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères, en date du 25 mai 2009

Le Président du Conseil Général,

VU l'article L.5213-20 et les articles R.5213-62 à 64 et R. 5213-87 du Code du Travail ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le contrat en date du 25 août 2004 nommant Madame Marie-Noëlle CHABROLLE, Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères ;

VU la délibération en date du 20 mars 2008 portant élection de Monsieur Henri EMMANUELLI à la présidence du Conseil Général des Landes ;

VU la délibération du Conseil Général des Landes en date du 20 mars 2008 donnant délégation au Président du Conseil Général pour les décisions concernant les marchés et accords cadres passés selon la procédure adaptée ;

VU l'arrêté n° 08-105 du 16 septembre 2008 du Président du Conseil Général donnant délégation de signature à Madame Marie-Noëlle CHABROLLE, Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

Article 1

L'article 2 de l'arrêté n° 08-105 du 16 septembre 2008 du Président du Conseil Général est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Noëlle CHABROLLE :

- Délégation est donnée à Monsieur Julien LE BAILLIF, responsable des Jardins et Espaces Verts, pour signer les bons de commande de fournitures et produits d'un coût inférieur à 1 000 €.
- Délégation est donnée à Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale pour signer tous les autres actes énumérés à l'article 1 de l'arrêté n° 08-105 du 16 Septembre 2008.

Article 2

Les autres termes de l'arrêté demeurent inchangés.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice de l'Entreprise Adaptée Départementale et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Nonères, Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 28 avril 2009 portant modification de la désignation d'un membre pour le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes

Le Président du Conseil Général des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 322 1-3 ;

VU le Décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat ;

VU la délibération n° 5 du 25 juillet 2008 par laquelle le Conseil Général des Landes fixe à 23 le nombre de membres du Conseil d'Administration et procède aux désignations de ses représentants ;

VU l'arrêté n° 08-102 en date du 1^{er} août 2008 portant désignation de membres pour le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes

VU la lettre de l'Association LISA en date du 17 avril 2009 portant prise de fonction d'un nouveau Directeur Général ;

ARRETE :

Article 1

M. Pierre LASNE, Directeur Général de l'Association LISA, est désigné, en remplacement de Mme Thérèse TRUCHETET, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes, collège des organismes et associations.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au bulletin officiel des actes du Département des Landes. M. le Directeur Général des Services, Mme le Payeur Départemental et M. le Président de l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 11 mai 2009 portant désignation de Monsieur Joël GOYHENEIX, Conseiller Général, en tant que représentant du Président au Comité Artistique – Décoration des Constructions Publiques – Programme Collèges années 2009-2010

Le Président du Conseil général des Landes,

VU le Code Général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 3221-3,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

Monsieur Joël GOYHENEIX est délégué pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil général des Landes au Comité Artistique - décoration des constructions publiques, pour les programmes 2009 et 2010 concernant les collèges.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes ; Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 6 mai 2009 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et le programme des travaux connexes en exclusion d'emprise sur le territoire de la commune de SAINT-GEIN

Le Président du Conseil Général des Landes,

Vu les dispositions du titre II du livre Ier du Code Rural, et notamment les articles R.123-9 à R.123-12, R.127-3 et R.127-9 ;

Vu les dispositions du Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-4 et suivants, et les articles R.123-7 à R.123-23 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général des Landes en date du 12 février 2007, constituant la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-GEIN et modifié en dates du 16 avril 2007, du 11 juin 2007, du 5 août 2007, du 28 septembre 2007 et du 4 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général des Landes en date du 17 septembre 2007, ordonnant des mesures conservatoires à l'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de SAINT-GEIN ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2008 fixant le liste des prescriptions environnementales que devra respecter la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-GEIN dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme des travaux connexes, en vue de satisfaire aux principes posés, notamment par l'article L.211-1 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général des Landes en date du 14 mai 2008, ordonnant les opérations et fixant le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier avec exclusion d'emprise sur la commune de SAINT-GEIN ;

Vu le projet d'aménagement foncier agricole et forestier en exclusion d'emprise, et le programme de travaux connexes approuvé par la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-GEIN en ses séances du 28 avril 2009 et du 6 mai 2009 ;

Vu la décision de M. Le Président du Tribunal Administratif de PAU n° E09 000099/64 en date du 17 avril 2009 désignant M. PELLUARD en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier en exclusion d'emprise sur la commune de SAINT-GEIN et le programme des travaux connexes, d'une durée d'un mois, qui **aura lieu du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2009 inclus.**

Article 2

M. PELLUARD, cadre technique retraité, demeurant 14 avenue du Sablar 40100 DAX, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de PAU.

Article 3

Le dossier d'enquête accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera déposé en mairie de SAINT-GEIN, **du 10 juin au 10 juillet 2009** où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie à savoir :

- **les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h,**
- **les mardis et jeudis de 13h30 à 18h.**

Ce dossier comporte entre autre l'étude d'impact réalisée sur le projet et le programme des travaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement sur le registre d'enquête, ses réclamations et observations ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de SAINT-GEIN. Dans ce cas, les courriers devront être parvenus en mairie avant **le 10 juillet 2009, date de clôture de l'enquête.**

Article 4

Les nouvelles limites parcellaires sont matérialisées sur le terrain à l'aide de piquets et de bornes.

Article 5

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et des personnes intéressées, en présence du géomètre expert agréé, en mairie de SAINT-GEIN, pendant l'enquête aux jours et heures suivants :

- **le mercredi 10 juin 2009 de 9h à 12h,**
- **le samedi 20 juin 2009 de 9h à 12h,**
- **le jeudi 2 juillet 2009 de 14h à 17h,**
- **le vendredi 10 juillet 2009 de 14h à 18h.**

Article 6

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire, puis transmis dans les vingt quatre heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour établir son rapport et ses conclusions qu'il transmettra au Président du Conseil Général des Landes. Une copie sera adressée à M. Le Préfet des Landes et au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront à disposition du public en mairie de SAINT-GEIN, et au Conseil Général des Landes (Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural).

Au reçu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-GEIN se réunira et examinera une à une les réclamations et observations formulées au cours de l'enquête et y répondra.

Une affiche apposée en mairie de SAINT-GEIN informera les propriétaires que les décisions prises par la commission communale au sujet des réclamations peuvent être consultées en mairie pendant 15 jours au moins. Les réclamants disposent d'un délai d'un mois à compter de la notification de la décision pour présenter un recours auprès de la commission départementale.

Après examen des réclamations, le projet et le programme des travaux connexes seront approuvés par la commission communale ou la commission départementale.

Article 7

La présente décision sera notifiée à tous les titulaires de droits réels concernés par l'opération **dans les conditions prévues à l'article R.127-3 du Code rural**.

Un avis portant ces indications à la connaissance du public sera publié en caractères gras **quinze jours au moins avant** le début de l'enquête, et rappelé **dans les huit premiers jours** de celle-ci, dans **deux journaux** diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est publié par voie d'affichage, et éventuellement, par tous autres procédés dans la commune de SAINT-GEIN. **Cette dernière mesure de publicité sera justifiée par un certificat du maire concerné (art. R.123-14 du Code de l'environnement)**.

Article 8

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- M. le Préfet,
- M. le Commissaire-enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 9

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, le maire de SAINT-GEIN, le Président de la commission communale d'aménagement foncier de SAINT-GEIN, le commissaire-enquêteur désigné et le géomètre expert agréé désigné pour l'aménagement foncier agricole et forestier de SAINT-GEIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 fixant la dotation 2009 à attribuer au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et au Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'APF

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES

VU le code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'article 45, chapitre III, de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés,

Vu l'avis favorable du CROSMS du 28 septembre 2007,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention de participation du 25 février 2008 entre le Président du Conseil Général et l'APF concernant le financement de l'ISID,

Vu l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 8 août 2008, autorisant la création d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour adultes handicapés moteurs de 80 places à l'APF,

Vu l'arrêté d'autorisation conjointe de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 2008, autorisant la création d'un Service d'accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour handicapés moteurs de 35 places à l'APF,

Vu le procès verbal de la visite de conformité du 25 septembre 2008, donnant l'autorisation de principe de l'ouverture, à compter du 1^{er} octobre 2008, d'un SAVS de 115 places dont 13 places de SAMSAH financées par l'assurance maladie sur l'effectif théorique approuvé par le CROSMS de 35 places pour le SAMSAH.

ARRETE

Article 1

La dotation 2009 à attribuer au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et au Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'APF, à compter du 1^{er} janvier 2009 est fixé à 220 429 €.

Elle sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2009 à hauteur de 18 369,08 € mensuels.

Article 2

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 3

Le Directeur Général des services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 14 mai 2009 autorisant l'ALRSP de Lesperon à acquérir et construire sur un terrain situé à Morcenx

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'article 45, chapitre III, de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le schéma départemental voté par l'Assemblée Départementale le 29 janvier 2007 et approuvé par le CROSMS le 9 février 2007,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU l'article 1 du décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le dossier déclaré complet 31 décembre 2008 d'une demande présentée par l'Association Landaise de Rééducation Sociale et Professionnelle (l'ALRSP) de Lesperon, en vue d'acquérir et de construire sur un nouveau terrain situé à Morcenx, dans la zone de Nazères, un ensemble de bâtiments pour :

1) La création d'un foyer de vie de 10 places dont 1 place d'accueil temporaire pour les adultes handicapés mentaux vieillissants et/ou en perte d'autonomie,

2) La création de 2 places d'accueil de jour rattachée au foyer de vie,

3) La re-localisation du foyer d'hébergement avec une extension de capacité de 20 places à 37 places dont une place d'hébergement temporaire pour personnes handicapés mentales travaillant en ESAT,

Sur ce site la capacité sera ainsi de 49 places,

4) La diminution de la capacité des appartements de 26 places à 10 places pour personnes handicapés mentales travaillant en ESAT,

5) La création d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS de 10 places) pour adultes handicapés mentaux.

VU l'avis favorable du CROSMS du 24 avril 2009,

ARRETE

Article 1

L'autorisation est donnée à l'ALRSP de Lesperon pour acquérir et construire sur un nouveau terrain situé à Morcenx, dans la zone de Nazères, un ensemble de bâtiments pour :

- La création d'un foyer de vie de 10 places dont 1 place d'accueil temporaire pour les adultes handicapés mentaux vieillissants et/ou en perte d'autonomie,
- La création de 2 places d'accueil de jour rattachée au foyer de vie,
- La re-localisation du foyer d'hébergement avec une extension de capacité de 20 places à 37 places dont une place d'hébergement temporaire pour personnes handicapés mentales travaillant en ESAT,

Sur ce site la capacité sera ainsi de 49 places,

- La diminution de la capacité des appartements de 26 places à 10 places pour personnes handicapés mentales travaillant en ESAT,
- La création d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS de 10 places) pour adultes handicapés mentaux.

Article 2

Cette autorisation ne deviendra définitive qu'après la visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements et services (décret 2003-11.36 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de la mise en oeuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313.6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille).

Article 3

Un délai de 2 mois à dater de la modification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 4

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 27 mai 2009 fixant les tarifications à appliquer au Foyer d'hébergement « Castillon » à Morcenx

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES

VU le code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 77.1547 du 31 décembre 1977 relatif à la contribution des personnes handicapées aux frais de leur hébergement et de leur entretien lorsqu'elles sont accueillies dans ces établissements,

VU l'article 45, chapitre III, de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

ARRETES

Direction de la Solidarité

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

ARRETE

Article 1

Le prix de journée à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 au Foyer d'hébergement "Castillon" à Morcenx est fixé à 80,28 €.

Article 2

Les dépenses sont arrêtées comme suit :

Hébergement : classe 6 nette : 1 043 666 €

Article 3

Le forfait hôtelier à appliquer pour les résidents landais est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2009, à 17,25 €.

Le règlement du forfait hôtelier doit être exigé sous réserve que l'intéressé puisse disposer du minimum légal d'argent de poche.

La tarification prise en charge par l'aide sociale des Landes est fixée à 63,03 €.

Article 4

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 5

Le Directeur Général des services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 4 mai 2009 concernant la dotation globale de l'allocation personnalisée d'autonomie de la Maison de retraite « Bernède » à Pomarez

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 97-427 du 28 avril 1997 portant application de certaines dispositions de la loi n° 97-60 du 24 janvier 1997, notamment son article 6,

VU le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 modifiés par le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 relatif aux modalités de tarification et de financement et à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

VU les décrets n°2001-1084, 2001-1085 et 2001-1086 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001,

VU l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 susvisée,

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu, l'arrêté du 24 février 2009 fixant les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 à la Maison de Retraite « Bernède » à Pomarez,

Vu la demande de l'établissement en date du 10 février 2009,

Vu, l'arrêté du 30 mars 2009 fixant la dotation globale de l'allocation personnalisée d'autonomie à la Maison de Retraite « Bernède » à Pomarez,

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 30 mars 2009.

Article 2

Conformément au paragraphe II de l'article L 232.8 du code de l'Action Sociale et des Familles, instauré par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, la maison de retraite « Bernède » de Pomarez ayant opté pour le versement par Dotation Globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afférente à la dépendance, le montant versé par douzième est arrêté à 11 953 €.

Article 3

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 4

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 97-427 du 28 avril 1997 portant application de certaines dispositions de la loi n° 97-60 du 24 janvier 1997, notamment son article 6,

ARRETES

Direction de la Solidarité

VU le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 modifiés par le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 relatif aux modalités de tarification et de financement et à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

VU les décrets n°2001-1084, 2001-1085 et 2001-1086 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001,

VU l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 susvisée,

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

ARRETE

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 à la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Mont de Marsan sont fixées comme suit :

Hébergement : 43.13 €
dont part logement : 30.19 €

Dépendance:
GIR 1-2 : 19.80 €
GIR3-4 : 12.57 €
GIR 5-6 : 5.33 €

- 60 ans et hébergement temporaire :
Tarif Hébergement + tarif Dépendance afférent au Girage

Dotation Globale Dépendance annuelle : 179 653.64 € versée par douzième à compter du 1.01.2009 : 14 799.05 € mensuels.

Bases de calculs des tarifs (classe 6 nette) :
* Hébergement : 1 367 136.93 €
* Dépendance : 345 016.89 €

Article 2

Conformément au paragraphe II de l'article L 232.8 du code de l'Action Sociale et des Familles, instauré par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, la Maison de Retraite du Centre Hospitalier de Mont de Marsan ayant opté pour le versement par Dotation Globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afférente à la dépendance, le montant versé par douzième est arrêté à 14 799.05 €.

Article 3

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 4

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Soins de Longue Durée (S.M.T.I.) du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 97-427 du 28 avril 1997 portant application de certaines dispositions de la loi n° 97-60 du 24 janvier 1997, notamment son article 6,

VU le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 modifiés par le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 relatif aux modalités de tarification et de financement et à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

VU les décrets n°2001-1084, 2001-1085 et 2001-1086 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001,

VU l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 susvisée,

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

ARRETE

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 à l'Unité de Soins de Longue Durée (S.M.T.I.) du Centre Hospitalier de MONT DE MARSAN sont fixées comme suit :

Hébergement : 52.77 €
dont part logement : 36.94 €

Dépendance:
GIR 1-2 : 21.94 €
GIR3-4 : 13.93 €
GIR 5-6 : 5.91 €

- 60 ans et hébergement temporaire :
Tarif Hébergement + tarif Dépendance afférent au Girage

Dotation Globale Dépendance annuelle : 448 936.60 € hors GIR 5/6 versée par douzième à compter du 1.01.2009 : 37 411.38 € mensuels.

Bases de calculs des tarifs (classe 6 nette) :

* Hébergement : 1 435 381.94 €
* Dépendance : 614 416.60 €

Article 2

L'Unité de Soins de Longue Durée (S.M.T.I.) du Centre Hospitalier de MONT DE MARSAN, conformément au paragraphe II de l'article L 232.8 du code de l'Action Sociale et des Familles, instauré par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 ayant opté pour le versement par Dotation Globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afférente à la dépendance, le montant versé par douzième est arrêté à 37 411.38 €.

Article 3

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 4

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 12 mai 2009 concernant l'Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES LANDES,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 97-427 du 28 avril 1997 portant application de certaines dispositions de la loi n° 97-60 du 24 janvier 1997, notamment son article 6,

VU le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 modifiés par le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 relatif aux modalités de tarification et de financement et à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

VU les décrets n°2001-1084, 2001-1085 et 2001-1086 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001,

VU l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 susvisée,

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret N° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu, le décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

ARRETE

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 à l'Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de MONT DE MARSAN sont fixées comme suit :

Hébergement : 51.88 €
dont part logement : 36.32 €

Dépendance:
GIR 1-2 : 21.39 €
GIR3-4 : 13.57 €
GIR 5-6 : 5.76 €

- 60 ans et hébergement temporaire :
Tarif Hébergement + tarif Dépendance afférent au Girage

Dotation Globale Dépendance annuelle : 618 806.04 € hors GIR 5/6 versée par douzième à compter du 1.01.2009 : 50 791.72 € mensuels.

Bases de calculs des tarifs (classe 6 nette) :
* Hébergement : 2 557 831.62 €
* Dépendance : 896 322.84 €

Article 2

Conformément au paragraphe II de l'article L 232.8 du code de l'Action Sociale et des Familles, instauré par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, l'Unité de Long Séjour du Centre Hospitalier de Mont de Marsan ayant opté pour le versement par Dotation Globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afférente à la dépendance, le montant versé par douzième est arrêté à 50 791.72 €.

Article 3

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 4

Le Directeur Général des Services du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SYNDICATS MIXTES

**Décision du Président du Syndicat Mixte en date du
27 avril 2009 portant approbation de l'avenant n° 2 au
mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des
vestiaires du Club House de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ et de Messanges,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 28,

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 30 Juin 2008 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services passés selon une procédure adaptée,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte en date du 15 Octobre portant attribution et approbation du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des vestiaires du Club House de Moliets au profit de la SATEL,

VU la délibération en date du 3 Avril 2009 portant augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au travaux de réhabilitation,

DECIDE :

Article unique

- d'approuver et conclure l'avenant n° 2 au mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec la SATEL ayant pour objet de modifier l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux de réhabilitation et d'en porter le montant à 185 402.94 € TTC.

Réunion du Comité Syndical du 29 avril 2009

Le Comité Syndical, réuni le 29 avril 2009, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte, a notamment pris les décisions suivantes :

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'INSERTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPEES

Le Comité Syndical décide :

- d'adhérer au service insertion et maintien dans l'emploi de personnes handicapées (IMEPH)
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

SUBVENTION RESTAURANT MUNICIPAL – AGENTS DE L'ALPI

Le Comité Syndical décide :

- de faire bénéficier les agents titulaires, non titulaires, intégrés sur le cadre d'emplois en dessous de l'indice majoré 488, de la participation de l'employeur sur les repas pris au restaurant municipal « BOSQUET » à Mont-de-Marsan.

La participation de l'employeur est fixée à 1.11 euros par repas et par agent.

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

CONVENTION DE FORMATION ALPI/CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Comité Syndical décide :

- de valider la convention de formation, d'un montant de 680 euros pour une journée de formation.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

AVENANT A LA CONVENTION INITIALE ATELIERS MULTISERVICES INFORMATIQUES

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les avenants aux conventions de partenariat signées lors des créations des ateliers multiservices informatiques.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

NOUVELLE PARTICIPATION

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la nouvelle participation : « droits d'utilisation et assistance du logiciel « Espace numérique de travail ».

	Participation 1er ACCES
MAIRIES	
jusqu'à 200 h	80 €
Entre 200 et 499 h	150 €
Entre 500 et 699 h	200 €
Entre 700 et 999 h	300 €
Entre 1000 et 1499 h	500 €
Entre 1500 et 1999 h	700 €
Entre 2000 et 2999 h	900 €
Entre 3000 et 4999 h	1 400 €
Entre 5000 et 7999 h	1 800 €
Entre 8000 et 9999 h	2 500 €
entre 10000 et 19999 h	5 000 €
entre 20000 et 44999 h	7 000 €
supérieur à 45000 h	10 000 €
SIVU-RPI	
COMMUNAUTES DE COMMUNES	
inférieur à 3499 h	500 €
entre 3500 et 4999 h	700 €
entre 5000 et 7999 h	900 €
entre 8000 et 9999 h	1 400 €
entre 10000 et 19999 h	5 000 €
entre 20000 et 44999 h	7 000 €
supérieur à 45000 h	10 000 €

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

CONVENTION PRESTATION ALPI/PAYS ADOUR LANDES OCEANES – MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Comité Syndical décide :

- de valider la convention de prestation de service d'un montant de 562.83 euros pour l'année 2009.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT – SERVICE FORMATION

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le renouvellement du contrat pour une durée de trois ans à compter du 01 juin 2009.
- d'autoriser le Président à signer le contrat ainsi que d'éventuels avenants au contrat.

NOUVEAUX ADHERENTS

Le Comité Syndical décide :

- de valider les nouvelles adhésions et les modifications qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Commune Cazères sur l'Adour (délibération 31.03.2009)	X		X	
Commune de Dax (délibération 26.03.2009)	X		X	
Collège Jean Rostand Mont-de-Marsan (délibération 08.04.2009)	X		X	
Modifications d'adhésion	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Commune d'Escource (délibération 31.03.2009)			X	
Commune d'Onard (délibération 22.04.2009)			X	
Commune de Gousse (délibération 28.04.2009)			X	

- de prendre acte des nominations suivantes :
 - collège Jean Rostand : Mme El Bakkali représentant titulaire ; Madame Allinne, représentant suppléant.
 - Mairie de Vieille Saint-Girons : Nadine Jousselin représentant titulaire ; Emmanuelle Herry représentant suppléant.

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ième} CLASSE A TEMPS COMPLET – SERVICE « ASSISTANCE LOGICIEL »

Le Comité Syndical décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^{ième} classe à compter du 01 juillet 2009.

L'agent sera chargé de l'assistance des logiciels « métiers » distribués aux collectivités.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget prévu à cet effet.

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer les conventions à venir entre l'ALPI et « Pôle Emploi ».

**SIGNATURE CONVENTION « APPUI A LA MISSION D'ANIMATION
OPERATIONNELLE DU PASI »**

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention 2008-2009 intitulée « Appui à la mission d'animation opérationnelle du PASI » signée entre l'ALPI et l'AEC.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.